

UNION DES COMORES
=====

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PLAN
=====

COMMISSARAT GENERAL AU PLAN
=====

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE
=====

COORDINATION NATIONALE DE LA SNDS

Diagnostic du Système Statistique National

Cette étude est réalisée grâce à un financement de la Banque Mondiale (BIRD/IDA)

Par
Abdallah Abdou
(a.abdou@wanadoo.fr)
Consultant

Moroni, Septembre 2007

Sommaire

| | |
|---|-----|
| <i>Sigles et Abréviations</i> | iii |
| <i>Introduction</i> | 1 |
| 1. Contexte national et international | 3 |
| 2. Gouvernance du système statistique national et rôle de la Direction Nationale de la Statistique | 5 |
| 2.1. Gouvernance du SSN | 5 |
| 2.2. Rôle et fonctionnement de la Direction Nationale de la Statistique | 8 |
| 2.2.1. Situation institutionnelle | 8 |
| 2.2.2. Missions et Organisation de la Direction Nationale de la Statistique..... | 9 |
| 2.2.3. Budget, Ressources humaines et Equipements..... | 10 |
| 2.2.4. Dispositifs en vigueur au sein de la Direction Nationale de la Statistique | 10 |
| 3. Etat des lieux par domaine statistique | 12 |
| 3.1. Comptes nationaux | 12 |
| 3.2. Statistiques des prix | 13 |
| 3.3. Statistiques du commerce extérieur | 14 |
| 3.4. Population et conditions de vie des ménages | 15 |
| 3.5. Balance des paiements et Statistiques monétaires | 19 |
| 3.6. Statistiques des Finances Publiques | 20 |
| 3.7. Statistiques de l'éducation | 22 |
| 3.8. Statistiques sanitaires | 24 |
| 3.9. Autres domaines statistiques | 27 |
| 4. Demande statistique | 27 |
| 4.1. Analyse globale de la demande statistique | 27 |
| 4.1.1. Composition des utilisateurs et Besoins statistiques | 27 |
| 4.1.2. Satisfaction dans l'utilisation des statistiques existantes | 29 |
| 4.2. Dispositif de suivi/évaluation de la SCRP et la demande d'indicateurs | 31 |
| 4.2.1. Rôle de la Direction Nationale de la Statistique dans le S/E de la SCRP..... | 31 |
| 4.2.2. SCRP et Demande d'indicateurs de l'ensemble des utilisateurs..... | 31 |
| 5. L'évaluation des Atouts et faiblesses du SSN | 34 |
| 5.1. Les atouts du SSN | 34 |
| 5.2. Les faiblesses du SSN | 35 |
| 5.2.1. Des préalables pour une production statistique minimale et de qualité, non remplies | 35 |
| 5.2.2. Intégrité des structures de production statistiques à reconsidérer..... | 37 |
| 5.2.3. Rigueur méthodologique à consolider | 37 |
| 5.2.4. Exactitude et fiabilité des données en doute..... | 38 |
| 5.2.5. Faible utilité des statistiques..... | 38 |
| 5.2.6. Faible accessibilité des données | 39 |
| 5.3. Les opportunités du SSN | 39 |
| 5.4. Les menaces du SSN | 40 |

| | |
|--|----|
| <i>Annexe 1. Liste des documents consultés</i> | 41 |
| <i>Annexe 2: Organigramme des départements en charge de la statistique dans l'Union des Comores</i> | 42 |
| <i>Annexe 3: Organigramme des départements en charge de la statistique dans les Iles Autonomes: Ngazidja - Ndzouani et Mwali</i> | 43 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|---------------|---|
| ACBF | Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités |
| AFRISTAT | Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BCC | Banque Centrale des Comores |
| BDC | Banque de Développement des Comores |
| BDPA | Bureau pour le Développement de la Production Agricole |
| BIC | Banque de l'Industrie et du Commerce |
| CEA | Commission Economique pour l'Afrique |
| CGP | Commissariat Général au Plan |
| CNE | Caisse Nationale d'Epargne |
| CN/SNDS | Coordination Nationale de la SNDS |
| COFOG | Classification des fonctions des Administrations Publiques |
| COMESA | Common Market of Eastern and Southern Africa |
| CREF | Cellule technique permanente de suivi des Réformes Economiques et Financières |
| CRESMIC | Cadre de référence et son support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD |
| DGD | Direction Générale des Douanes |
| DGP | Direction Générale du Plan |
| DGPEP | Direction Générale de la Planification de l'Education et des Projets |
| DNB | Direction Nationale du Budget |
| DNS | Direction Nationale de la Statistique |
| DPE | Direction de la Planification de l'Education |
| EBC | Enquête Budget Consommation des ménages |
| EIM | Enquête à Indicateurs Multiples |
| EPP | Evaluation Participative de la Pauvreté |
| FACD | Fonds d'Appui au Développement Communautaire |
| FAO | Fonds Mondial pour l'Agriculture |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies en matière de Population |
| FOP | Fonction Publique |
| MECK | Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Comores |
| MICS | Enquête à indicateurs multiples |
| NEPAD | Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| OPACO | Organisation Patronale des Comores |
| PARIS21 | Partenariat statistique au service du développement au 21 ^{ème} siècle |
| PASEC | Programme d'appui au Secteur Educatif des Comores |
| PCI - Afrique | Prix Comparaison Internationale - Afrique |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PIP | Programme d'Investissement Public |
| PNUD | Programme des Nations Unies pur le Développement |
| RGA | Recensement Général de l'Agriculture |
| RGPH | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| RSM | Réseau de Métrologie Sanitaire |
| SANDUK | Caisse d'épargne et de crédit SANDUK |
| SCAC | Service de Coopération et d'Action Culturelle / Ambassade de France |

| | |
|--------|--|
| SCN 93 | Système de Comptabilité Nationale version 1993 |
| SCRP | Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté |
| SDNSIS | Schéma Directeur National du Système d'Information sanitaire |
| S/E | Suivi-Evaluation |
| SGDD | Système Général de Diffusion des Données |
| SIS | Système d'Information Sanitaire |
| SNAC | Syndicat National des Agriculteurs comoriens |
| SNDPC | Syndicat National des Pêcheurs des Comores |
| SNDS | Stratégie Nationale de Développement de la Statistique |
| SNPSF | Société Nationale des Postes et Services Financiers |
| SPSA | Système Permanent des Statistiques Agricoles |
| SSN | Système Statistique National |
| TOFE | Tableau des Opérations Financières de l'Etat |
| UCCIA | Union des Chambres de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture |
| UE | Union Européenne |
| UNDAF | Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |

INTRODUCTION

Le présent diagnostic du système statistique national est élaboré dans le cadre d'une mission qui s'est déroulée du 26 avril au 17 mai 2007, et fait partie intégrante du processus de formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

La méthodologie utilisée repose sur: (i) des entretiens avec les principaux responsables en charge de la production et l'utilisation de statistique au niveau de l'Union et des Îles autonomes, ainsi qu'avec les partenaires techniques; (ii) l'élaboration d'un questionnaire adressé aux principaux producteurs et utilisateurs de statistiques, qui repose sur les indicateurs de renforcement des capacités statistiques tels que retenus par le consortium PARIS21; (iii) et l'exploitation de la documentation disponible présentée en Annexe 1. Mais il faut noter que l'administration du questionnaire s'est avérée être un exercice qui nécessite un temps et une procédure d'interview extrêmement long qui dépassent le cadre de la mission. De plus, ce questionnaire qui reste très délicat à administrer en l'absence d'une production régulière ou d'une production tout court dans presque tous les domaines statistiques, est présenté aux producteurs/utilisateurs de statistique dans l'objectif de les tester sur leur perception des problématiques de la qualité des données et du renforcement des capacités statistiques. Les objectifs, la méthodologie, et les résultats et observations de la mission d'élaboration du diagnostic du SSN, sont présentés dans l'Aide-mémoire¹ en date du 17 mai 2007.

Deux éléments importants sont à la base de ce choix de méthodologie de travail qui a permis d'établir dans les délais impartis à la mission, un diagnostic relativement approfondi du Système Statistique National (SSN):

- Les éléments de diagnostic connus, notamment lors du processus de formulation de la SCRP et de l'élaboration du rapport de suivi des OMD en 2003 et 2005: (i) Faiblesse du système d'information statistique malgré la réalisation récente d'opérations de collecte de données pour le suivi et l'analyse de la pauvreté; et Problèmes de pertinence et de qualité des données statistiques;
- La prise en compte des orientations méthodologiques préconisées dans le cadre de l'évaluation des capacités statistiques, à commencer par les Principes Fondamentaux de la statistique officielle rappelés dans l'Encadré n°2 pour bien cadrer les dimensions techniques, organisationnelles et politiques d'un SSN. Il s'agit en particulier, de l'adoption malgré les difficultés et les contraintes de temps, de démarche méthodologique du consortium PARIS21, qui a défini des indicateurs de renforcement des capacités statistiques, fondés sur lesdits principes fondamentaux et se référant aussi au cadre méthodologique du SGDD.

De plus, il faut observer que la difficulté supplémentaire dans l'élaboration du diagnostic du SSN, réside dans la confusion des deux concepts fondamentaux de "Statistiques" et de "Système Statistique National", et l'on peut se demander si ces deux concepts sont applicables dans un environnement marqué par: (i) une vision centralisatrice du SSN, antérieure à la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001; (ii) une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans les Îles autonomes, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles et avec celles de l'Union; (iii) des missions statistiques partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation,

¹ Abdou ABDALLAH, Consultant; Aide-mémoire; Mission d'appui à la formulation d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), 26 avril au 17 mai 2007

avec de très fortes contraintes en ressources humaines, techniques et financières. Avec toutes ses considérations, il importe d'abord et avant tout, de préciser le domaine de travail de la mission en précisant la définition de deux concepts fondamentaux que sont les statistiques et le SSN.

- Les statistiques: elles sont un ensemble de données quantitatives d'observation, collectées et élaborées grâce à des méthodes et outils scientifiques, aidant à la prise de décision dans les domaines économique, social, culturel et politique.
- Le Système Statistique National: c'est un ensemble de dispositif institutionnel et organisationnel mis en place dont la vocation est de produire, publier et diffuser des statistiques suivant des besoins exprimés par l'Etat, les agents économiques et les organisations.

Partant de ces deux concepts fondamentaux et de la méthodologie de travail utilisée, le diagnostic du SSN est élaboré sous trois angles: (i) la gouvernance du SSN et le rôle de la Direction Nationale de la Statistique (Chapitre 2); l'état des lieux pour les huit domaines statistiques, en considérant un aspect des préalable à la production statistique de qualité - Budget, Ressources humaines et Equipement-, et en examinant la Production et la Qualité des données (Chapitre 3); (iii) et l'analyse de la demande statistique incluant le dispositif de S/E de la SCRP et la demande d'indicateurs (Chapitre 4). De plus, il est passé en revue le contexte national et international, dans lequel s'inscrit le processus de formulation de la SNDS, dont l'une des phases importantes est constituée par le présent diagnostic du SSN (Chapitre 1). C'est au terme de l'analyse de situation fondée sur cette approche globale, qu'il a été possible de dresser le diagnostic complet du SSN et plus particulièrement, d'évaluer les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du SSN (Chapitre 5).

1. CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le Gouvernement de l'Union des Comores a adopté une Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP), dont la version intérimaire (DISRP) rédigée en juin 2003, a été révisée en octobre 2005 pour être présentée lors de la Conférence des donateurs en faveur de l'Union des Comores tenue à Maurice en décembre 2005. Le processus de formulation de la SCRP a mis en exergue les problèmes de pertinence et de qualité des données statistiques. Et l'élaboration du rapport de suivi des OMD en 2003 et 2005, a donné l'occasion de constater la faiblesse du système d'information statistique malgré la réalisation récente d'opérations de collecte de données pour le suivi et l'analyse de la pauvreté. Face à ce constat, la SCRP intègre un renforcement du système de collecte et d'analyses des données, dans le cadre d'un dispositif technique et institutionnel pour le suivi et l'évaluation des performances des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté.

Le système statistique national (SSN) des Comores est un système décentralisé mais non intégré, constitué par la Direction Nationale de la Statistique et des services statistiques créés au sein des ministères -Finances, Education, Santé, Production, Transport/Tourisme- et de la Banque Centrale. Ce SSN est caractérisé par l'absence d'une législation statistique² et de structure formelle de coordination générale des activités statistiques. Les services en charge de la statistique comptent en général très peu ou pas de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. La production statistique présente de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison des contraintes en ressources et de l'insuffisance de la coordination statistique.

Une rapide évaluation des capacités statistiques sous l'angle de trois dimensions -pratique statistique, collecte des données et disponibilité des indicateurs-, conduite par la Banque Mondiale³, confirme la faiblesse des systèmes nationaux de statistique en Afrique, 23 des 53 pays africains passés en revue, ayant un score de moins de 60 points sur une échelle de 100. Le score des Comores est évalué à 57, avec une pratique statistique de 30 sur une échelle de 100 qui sous-tend la faible prise en compte des concepts et méthodes agréés sur le plan international. Dans le domaine de la Santé, une évaluation a été faite avec l'appui l'appui du Réseau de Métrologie Sanitaire (RMS) et de l'OMS. Le Réseau de Métrologie Sanitaire (RMS), et les résultats montrent que dans l'ensemble, le Système National d'Information Sanitaire est inapproprié pour générer des informations complètes, fiables et actuelles pour aider à la prise de décision.

En dépit de ces faiblesses de l'offre, la demande statistique devient de plus en plus exigeante du fait de la priorité des politiques publiques accordée à la lutte contre la pauvreté, d'une part, des besoins de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), d'autre part. Il faut aussi noter l'intention de l'Union des Comores, d'adhérer au Système Général de Diffusion des Données (SGDD), qui implique la fixation d'échéances et de plans d'action pour se mettre en conformité avec les objectifs du SGDD autour des dimensions essentielles de qualité des données requise, et qui répondent à la même problématique de renforcement des capacités statistiques.

² Les normes de la loi statistique française de 1951 auraient servi de repère pour la gestion des activités du système statistique national

³ Voir le site www.worldbank.org/data/countrydata/csid.html

Sur le plan mondial, plusieurs initiatives sont prises pour réaffirmer les liens entre la Gestion axée sur les résultats en matière de développement et le renforcement des capacités statistiques. Les quatre principales initiatives sont:

- La Conférence de Monterrey (Mexique) en février 2002, qui avait comme thème central, le financement du développement pour assurer de meilleurs résultats à long terme de l'impact des stratégies de réduction de la pauvreté, d'où le principe de s'appuyer sur un système statistique solide et des capacités permanentes d'analyse;
- La Table ronde internationale de Marrakech tenue en février 2004, qui tire son originalité dans la reconnaissance d'inclure le développement de la statistique dans le dialogue politique entre les pays partenaires et les donateurs, et qui a donné naissance au Plan d'action de Marrakech pour la statistique (PAMS) dont la principale mesure préconisée est la planification stratégique des statistiques;
- La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, entérinée en mars 2005, qui reconnaît la nécessité de meilleures statistiques pour que l'aide soit plus efficace;
- La Troisième Table ronde internationale, qui s'est tenue à Hanoi en février 2007 qui a permis de faire le point en matière de renforcement des capacités statistiques, et sur l'application des principes de la Déclaration de Paris aux processus d'aide technique et financière apportée aux systèmes statistiques nationaux des pays en développement, dans un contexte plus large de la Gestion axée sur les résultats en matière de développement.

Il convient d'évoquer les initiatives existantes déjà sur le continent africain en matière de développement de statistiques harmonisées et de renforcement des capacités statistiques: AFRISTAT, BAD, CEA, PARIS21, Banque Mondiale, FMI, Organisations des Nations Unies, Union Européenne, ACBF, Union Africaine/NEPAD et les Communautés économiques régionales. Il convient en particulier de signaler les réflexions actuelles portant sur la création d'un Système Statistique Africain (SSA) qui aurait comme objectif de "faciliter la production des données statistiques comparables en support à la planification, programmation des politiques économiques, sociales, environnementales et de gouvernance des différentes entités concernées".

Ces différentes initiatives ont comme finalité de permettre aux systèmes nationaux de statistiques (SSN) en Afrique déjà faibles et très vulnérables, de pouvoir répondre à des demandes des données et informations statistiques de qualité et comparables sur l'ensemble des pays, disponibles en temps opportun et produites par les SSN eux-mêmes. Mais ces initiatives nationales et internationales qui reconnaissent le rôle et l'importance des statistiques de qualité, s'inscrivent dans un contexte marqué par la faiblesse des moyens humains, techniques et financiers pour produire, analyser et faire usage de la variété de statistiques de la qualité requise pour soutenir un développement économique et social réel.

L'Union des Comores, à l'instar des pays africains, envisage de formuler une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Le processus de formulation de la SNDS s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par le développement organisationnel de l'administration publique, requis par le nouvel ensemble comorien au sein duquel chaque île jouit d'une large autonomie et dispose d'une constitution propre.

2. GOUVERNANCE DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL ET ROLE DE LA

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE

2.1. Gouvernance du SSN

La gouvernance d'un système statistique national revêt trois aspects fondamentaux de la statistique publique:

- La loi statistique qui définit le champ d'application de la statistique publique et les responsabilités des différents services producteurs;
- La nature statutaire et l'organisation des organes de production;
- L'organisation de la coordination statistique entre les producteurs et les utilisateurs.

Le système statistique national (SSN) des Comores est un système décentralisé mais non intégré, constitué par:

- La Direction Nationale de la Statistique (DS);
- Les services statistiques créés au sein des ministères -Education, Santé, Agriculture/Elevage et Pêche-;
- Les départements ministériels qui sont potentiellement producteurs de statistiques – Finances publiques, Emploi, Transport/Tourisme, Justice-;
- Et la Banque Centrale.

Le SSN est caractérisé par l'absence d'une législation statistique⁴ et de structure formelle de coordination générale des activités statistiques

Absence de loi statistique

Il n'existe pas de loi statistique qui régit le système statistique aux Comores. Une certaine confusion semble s'installer au sein de certains producteurs ou utilisateurs, au sujet de l'existence et de l'importance de la loi statistique en tant que première base légale de l'activité statistique.

Absence de coordination entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques

Il n'existe pas de structure formelle de coordination générale des activités statistiques aux Comores. L'absence de coordination est la conséquence immédiate de l'absence d'une loi statistique qui vise par principe, la cohérence et l'efficacité du système statistique.

Missions statistiques partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation

L'attribution des missions statistiques telle qu'elles existent d'un point de vue légal et réglementaire, est précise pour la Direction Nationale de la Statistique, la DGPEP, la Direction Nationale de la Santé, le Service de Planification de Suivi-Evaluation /Ministère chargé du Développement rural, la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Elevage et de l'Environnement, la Direction de la Pêche, et la BCC. Pour les autres départements, la mission

⁴ Les normes de la loi statistique française de 1951 auraient servi de repère pour la gestion des activités du système statistique national

statistique serait évoquée de façon sommaire ou n'auraient pas d'obligations légales de produire des statistiques. L'organigramme des départements en charge de la statistique dans l'Union des Comores, est présenté en Annexe 2.

L'examen de la répartition réelle de la mission statistique, sur la base de quatre critères simples (Encadré n°1), montre une inadéquation totale avec la mission statistique légale.

- Quelques services producteurs, c'est à dire générant des données de bases pouvant être exploitées à des fins statistiques (Direction Nationale de la Statistique, BCC, DGPEP et Direction Nationale de la Santé, Direction de la Pêche);
- Des services qui ne produisent, ni n'utilisent l'information statistique, bien que disposant de manière explicite de ce mandat (Agriculture et Elevage);
- Quelques services qui assurent plus ou moins l'assemblage et l'analyse de données produites à des fins d'exploitation statistique –Direction Nationale du Budget, Trésor Public, les différents départements ministériels en charge de l'Emploi, le Transport, le Tourisme, la Justice l'Aviation civile (météorologie)-, et les organismes publics ou para-publics.

Encadré n°1: Quelques critères simples pour l'examen de l'exécution de la mission statistique

Si l'on veut déterminer comment sont exécutées les missions légales, c'est à dire comment elles se traduisent en terme de production statistique, quatre critères peuvent être utilisés:

- L'existence d'une entité (au sein du Ministère) qui a pour vocation de **collecter, traiter et diffuser** de l'information statistique concernant le secteur. Sont donc écartées les entités qui sont en fait des utilisatrices de données extérieures ou des sources d'autres secteurs ;
- L'existence d'une méthodologie se référant à ces différentes phases du travail statistique.
- La réalité d'une publication statistique concernant le secteur au cours de la dernière année (même si elle se rapporte à des années antérieures).
- L'existence d'un programme de développement du secteur ou d'amélioration des processus de production

Ce décalage entre les missions statistiques légales et réelles, observé bien avant 2001, interfère dans la mise en œuvre du processus de décentralisation qui a conduit à une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans les Îles autonomes⁵, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles et avec celles de l'Union:

- Les trois DGP jouent le rôle d'un organe de statistique sous la tutelle politique des Îles autonomes, mais se considèrent comme de simples exécutants d'opérations commanditées par la Direction Nationale de la Statistique au niveau de l'Union. Ces DGP ne jouent pas de rôle de coordination technique et opérationnelle au niveau de l'île;
- Les départements en charge de la production statistique (Education, Santé, Agriculture, Elevage et Pêche) sont aussi sous la tutelle politique des Îles autonomes, et sont de fait parties prenantes dans les dispositifs de collecte tels que conçus au niveau de l'Union. Le traitement, l'analyse et la publication des données statistiques, ne sont pratiquement pas effectués au niveau des Îles autonomes.

⁵ Les textes portant organisation des départements rencontrés lors de la visite dans les Îles autonomes, n'ont pu être communiqués

L'organigramme des départements en charge de la statistique dans les Iles Autonomes: Ngazidja - Ndzouani et Mwali, est présenté en Annexe 3.

Encadré n°2: Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique,

Considérant que l'information statistique officielle est une base indispensable pour le développement dans les domaines économique, démographique, social et de l'environnement ainsi que pour la connaissance mutuelle et les échanges entre les États et les peuples du monde,

Considérant que la nécessaire confiance du public dans l'information statistique officielle repose dans une large mesure sur le respect des valeurs et des principes fondamentaux sur lesquels est fondée toute société démocratique désireuse de se connaître elle-même et de respecter les droits de ses membres,

Considérant que la qualité de la statistique officielle et, par conséquent, celle de l'information mise à la disposition des administrations publiques, du secteur économique et du public dépend dans une large mesure de la collaboration qu'apportent les citoyens, les entreprises et d'autres répondants en fournissant des données appropriées et fiables pour l'établissement des statistiques nécessaires et de la coopération entre utilisateurs et producteurs de statistiques en vue de répondre aux besoins des utilisateurs,

Rappelant les efforts déployés par les organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de statistique pour élaborer des normes et des concepts permettant les comparaisons entre les pays,

Rappelant également la Déclaration d'éthique professionnelle de l'Institut international de statistique,

Ayant estimé que la résolution C (47), adoptée par la Commission économique pour l'Europe le 15 avril 1992, revêt une importance universelle,

Notant qu'à sa huitième session, tenue à Bangkok en novembre 1993, le Groupe d'experts des statistiques, chargé par le Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) d'examiner les principes fondamentaux, avait accepté en principe la version de la CEE et fait valoir que ces principes étaient applicables à tous les pays,

Notant également qu'à sa huitième session, tenue à Addis-Abeba en mars 1994, la Conférence mixte des planificateurs, statisticiens et démographes africains a considéré que les principes fondamentaux de la statistique officielle revêtent une importance universelle,

Adopte les principes suivants de la statistique officielle:

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

Source: Conseil Economique et Social des Nations Unies, 1994: Compte-rendu de la session spéciale de la Commission Statistique (New York, 111B14 avril 1994), E/1994/29

<http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc94/fl1994.htm>

Ainsi, les préalables à une production statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique publique (Encadré n°2), liés aux aspects législatifs, institutionnels et organisationnels, ne sont pas réunis. Une réflexion portant sur l'organisation du SSN menée dans le cadre d'un Atelier⁶ en date du 22 juin 2005, a débouché sur trois propositions entre autres recommandations:

- Projet de loi portant organisation des activités statistiques dans l'Union des Comores
- Projet de décret portant création d'un Institut National de la Statistique et des Etudes Démographiques
- Finalisation d'une liste de 682 indicateurs démographiques et socioéconomiques devant être produits par le SSN.

Le projet de loi statistique proposé répond aux critères généraux d'une loi statistique moderne: indépendance scientifique, coordination, confidentialité, règles de transparence qui favorisent l'accès aux informations statistiques à tous les utilisateurs, obligation de réponse, respect des normes, concepts, méthodes utilisés au niveau international etc.... Ce projet reste en revanche imprécis en ce qui concerne l'attribution des missions statistiques, la définition du champ des statistiques publiques⁷ et la définition des relations fonctionnelles entre les différents producteurs de données statistiques. Le système statistique des Comores a toujours été sous-développé et sa refondation est rendue difficile au vu de la complexité de la décentralisation et des contraintes de capacités. Le projet d'une loi statistique doit s'inscrire dans le cadre d'une réforme globale qui demande beaucoup de concertations et d'explications, et qui définit clairement la mission de statistique publique, les résultats attendus et les liens fonctionnels entre les différentes parties prenantes du système statistique. Ainsi, la réforme du cadre légal et réglementaire du système statistique, et le statut de la Direction Nationale de la Statistique, doivent s'inscrire parfaitement dans le cadre du processus de formulation de la SNDS.

2.2. Rôle et fonctionnement de la Direction Nationale de la Statistique

2.2.1. Situation institutionnelle

Depuis l'indépendance acquise le 6 juillet 1975, la Direction Nationale de la Statistique a toujours été administrativement rattachée au Département en charge du Plan en tant que structure chargée d'étudier et de suivre l'exécution de la politique de développement économique et social du Gouvernement. Il s'agit d'une tutelle administrative qui a connu deux grandes phases sur le plan institutionnel:

- Durant la première phase qui va de 1975 à 2000, la Direction Centrale de la Statistique était rattachée à la Direction Générale du Plan (DGP), qui comptait en son sein la Direction de la Planification. La tutelle politique de la DGP était durant cette phase, passée de la Présidence de la République au Ministère en charge du Plan dont les attributions pouvaient varier avec les changements de Gouvernement. Le dernier décret portant organisation de la DGP porte la référence n°00-90/CE du 22 juillet 2000;

⁶ Atelier sur l'organisation du système statistique national, Hôtel le Moroni, 22 juin 2005

⁷ L'Article 22 dudit projet de loi stipule que "les attributions et les règles de fonctionnement de la Direction nationale de la statistique et des autres services relevant du système statistique national sont définies dans le cadre des attributions des départements ministériels et organismes dont ils dépendent"

- La deuxième phase débute par la transformation de la DGP en Commissariat Général au Plan, par décret n°01-106/CE du 4 septembre 2001, et son rattachement aux services du Chef de l'Etat jusqu'en 2006 où il a été institutionnellement lié au Ministère des Finances, du Budget et du Plan. Ce changement de tutelle n'a pas apporté de modification dans les missions et l'organisation du CGP en trois composantes: Direction de coordination et de contrôle des projets, Direction de la population et du développement, Direction Nationale de la Statistique.

De plus, les attributions et l'organisation du CGP telles que définies par le décret n°01-106/CE du 4 septembre 2001, qui restent toujours en vigueur, ne sont pas adaptées de par son antériorité et son contenu, à la nouvelle Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001 et à celle des trois îles autonomes adoptées en 2002, et qui stipulent que:

- L'élaboration de tout projet de développement économique de l'Union doit se faire après une large concertation des Îles Autonomes qui assurent son exécution sur leur territoire;
- Chaque Île Autonome élabore son propre plan de développement socio-économique et en fixe les objectifs.

La mise en perspective du caractère sous-développé du système statistique national et de la situation institutionnelle de la Direction Nationale de la Statistique, marquée par la double tutelle administrative et politique, suscite de sérieuses interrogations sur la finalité de la production statistique, le degré d'indépendance de toute interférence politique et l'ancrage institutionnel d'un bureau central de la statistique sensé être le moteur de la coordination technique et opérationnelle de l'ensemble du système.

2.2.2. Missions et Organisation de la Direction Nationale de la Statistique

La Direction Nationale de la Statistique dépend hiérarchiquement du Commissariat Général au Plan, avec des missions définies par le décret n° 01-106/CE du 4 septembre 2001 ainsi qu'il suit:

- Elaborer et de proposer au gouvernement le cadre juridique et institutionnel devant régir la production et l'utilisation de l'information statistique;
- Collecter, stocker, traiter et diffuser des données statistiques rendant compte de la situation économique et sociale du pays;
- Identifier et étudier les effets des mesures de politiques économiques et sociales;
- Elaborer la méthodologie et la standardisation des données statistiques provenant des unités statistiques des autres ministères;
- Concevoir, préparer, superviser et exécuter toutes les opérations de recensement de la population, des enquêtes statistiques auprès des entreprises, des ménages, etc.
- Soumettre à l'approbation du gouvernement les instruments et les moyens de gestion macro-économique du pays.

La Direction Nationale de la Statistique est organisée autour de deux Divisions et six services, comme suit:

- Division des Statistiques Economiques
 - Service de la comptabilité nationale
 - Service de l'indice de prix
 - Service des statistiques du commerce extérieur
 - Service de la Prévision et de la Conjoncture

- Division des Statistiques générales, des Enquêtes et des Opérations de terrain
 - Service des Etudes, Enquêtes, Recensement, administration et finances
 - Service d'Exploitation et Informatique.

Les missions et l'organisation de la Direction Nationale de la Statistique ne mettent pas en exergue (i) la fonction de coordination du système statistique national; et (ii) la fonction de suivi des conditions de vie des ménages, que la Direction Nationale de la Statistique devrait assumer dans le cadre du suivi/évaluation de la SCRCP.

2.2.3. Budget, Ressources humaines et Equipements

Il n'y a pas de budget propre à la production statistique, l'ensemble des ressources de l'Etat étant gérées par le CGP. Et pour mémoire, le budget alloué en 2006 a été de 28,3 millions de FC, dont 13,4 millions de FC affectés aux dépenses de personnel de la Direction Nationale de la Statistique et 2,7 millions de FC pour les autres dépenses courantes du CGP.

Le programme d'enquêtes et les activités statistiques pour 2001-2006, sont financés principalement par les partenaires extérieurs -PNUD, FAO, UNICEF, OMS, FNUAP, BAD, Banque Mondiale et Coopération française-, avec une contrepartie gouvernementale généralement évaluée en nature.

Les ressources humaines de la Direction Nationale de la Statistique sont insuffisantes aussi bien quantitativement que qualitativement: les effectifs budgétisés en 2006, sont de 6 cadres supérieurs (3 ITS, 2 Démographes et 1 informaticien), et de 6 cadres moyens. Le taux de déperdition du personnel cadre supérieur a été de 17 %⁸ en 2006, un taux identique à celui des cadres moyens. La déperdition du personnel a été plus importante durant la période 2001-2006, avec 29 % pour les cadres supérieurs⁹ et 54 % pour les cadres moyens. Pour faire face à l'insuffisance et à la déperdition du personnel, la Direction Nationale de la Statistique a admis en 2005, 4 statisticiens et 3 cadres moyens à titre de stagiaires, dans l'attente d'un recrutement par la Fonction publique. Ces stagiaires se sont démobilisés ou ont pu être embauchés ailleurs. Il faut observer que les recrutements dans la Fonction publique sont gelés, et d'après l'organigramme et la composition des services prévus dans la réforme de la FOP de 1996, il resterait 3 postes de statisticiens à pourvoir.

Le cadre de travail n'est pas adapté, la Direction Nationale de la Statistique ne disposant que 6 bureaux et une salle informatique, faiblement équipés et en mauvais état (entretien courant, toiture, climatisation). Les équipements informatiques et bureautiques de la Direction sont d'une moyenne d'âge de 2 à 3 ans, et sont composés de 12 ordinateurs, de 7 imprimantes, d'1 copieur, d'1 scanner. Et en matière de transport, la Direction dispose de 2 véhicules et 2 motos. L'entretien de l'ensemble des équipements informatiques et de transport, n'est pas régulièrement assuré, occasionnant des pannes prolongées¹⁰.

2.2.4. Dispositifs en vigueur au sein de la Direction Nationale de la Statistique

Il faut entendre par dispositif, un ensemble de méthodes et de moyens permettant d'instrumentaliser les missions dévolues à une structure.

⁸ Soit 1 départ sur 6 cadres

⁹ Il faut noter que parmi les deux cadres qui sont partis, il y a le spécialiste formé en comptabilité nationale

¹⁰ A titre anecdotique, les ordinateurs ne sont pas équipés de logiciels antivirus.

L'organisation actuelle de la Direction Nationale de la Statistique est fort éloignée du modèle constitué par les principaux dispositifs identifiés au sein d'un organe central de statistique, présentés dans l'Encadré n° 2. Parmi ces dispositifs, il existe un seul qui est peu ou prou organisé: Il s'agit du Dispositif d'enquêtes auprès des ménages et de recensement de population, qui comprend un ensemble d'opérations pour la période 2000–2006:

- Enquête MICS (2000)
- Enquête sur la perception de la pauvreté aux Comores (EPP, 2002)
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2003)
- Enquête Intégrale auprès des Ménages (EIM, 2004)
- Recensement Général Agricole (RGA, 2004)

A delà de ce dispositif d'enquêtes les activités de la Direction Nationale de la Statistique gravitent autour des statistiques des prix et de la mise en place du Programme de Comparaison International (PCI – Afrique) – Comores, et de l'analyse desdites enquêtes et recensement.

Il n'existe pas de système de base de données au sein de la Direction Nationale de la Statistique, les données primaires ou tirées des enquêtes sont stockées par des tableurs ou des progiciels, ce qui limite largement leur exploitation. L'installation de DEV-INFO permet de disposer d'un système de gestion d'indicateurs, mais il reste en désuétude depuis 2005.

On ne peut pas non plus parler de dispositif de publication et de diffusion, puisqu'il n'existe pas de plan de publication régulier des rares produits statistiques (prix, commerce extérieur, comptes nationaux) et les résultats et analyses des enquêtes et recensement bien que disponibles ne sont que partiellement mis à la disposition des utilisateurs, faute de provisions budgétaires suffisantes.

Encadré n°3: Les dispositifs principaux identifiés au sein d'un organe central de statistique sont en général les suivants:

- Dispositif de programmation et de coordination
- Dispositif de normalisation et d'harmonisation des nomenclatures et des concepts
- Dispositif d'archivage
- Dispositif de publication et de diffusion
- Dispositif de gestion et contrôle qualité
- Dispositif de gestion de l'informatique et des bases de données
- Dispositif d'entretien de la cartographie censitaire et de gestion de l'information geo-référencée
- Dispositif d'enquêtes auprès des ménages
- Dispositif d'enquêtes auprès des entreprises et établissements
- Dispositif d'enquêtes sur le secteur primaire
- Dispositif de gestion financière et des ressources humaines
- Dispositif de formation continue
- Dispositif de recherche et développement.

3. ETAT DES LIEUX PAR DOMAINE STATISTIQUE

3.1. Comptes nationaux

Le service chargé de l'élaboration des comptes nationaux à la Direction Nationale de la Statistique, n'est pas fonctionnel. Les estimations disponibles qui vont de 1976 à 2005, reposent pratiquement sur la même méthode d'évaluation du PIB suivant l'optique "Dépenses" et par branche d'activité économique, au vu des quelques données disponibles. Ces comptes nationaux sommaires sont élaborés avec des appuis techniques ponctuels. Il faut noter que la DNS ne dispose pas d'une équipe qualifiée de comptables nationaux et qu'elle reste confrontée à de sérieuses difficultés de collecte des données.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Le service chargé des comptes nationaux ne dispose pas de budget propre et les équipements ne sont pas dédiés à leur confection. Sur le plan des ressources humaines, un seul cadre est chargé de la production des comptes nationaux, appuyé ponctuellement par des stagiaires non motivés.

Production et qualité des données

Les principaux agrégats des comptes nationaux ont été estimés sur la période 1976 à 1993, avec l'appui technique de la Banque Mondiale et de la CEA. Et le PNUD a aidé à la confection des comptes de 1994 et 1995. Par la suite, ces comptes ont été élaborés sur la base des extrapolations qui ne sont pas rigoureusement documentées. La dernière note méthodologique disponible est relative à la confection des comptes de 1997.

De plus, la qualité de ces comptes nationaux sommaires reste entachée par l'absence de mise en œuvre le norme en vigueur qu'est le SCN93, la faiblesse des sources de données, ainsi que par des hypothèses fortes portant sur les déflateurs du PIB, compliquées par le changement d'année de base de 1990 à 1999.

L'un des défis les plus importants de la SNDS est la construction d'un dispositif d'élaboration des comptes nationaux et de statistiques macro-économiques intégrées, par:

- L'adoption du nouveau Système de Comptabilité Nationale des Nations-Unies (SCN 93), en vigueur dans presque tous les pays du monde;
- La mise en oeuvre de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes, par rapport aux Etats membres d'AFRISTAT, et qui passent par la modernisation des comptes avec l'adoption du SCN93, l'utilisation d'un outil commun de confection des comptes (ERETES) et le choix d'une année de base des comptes;
- Et la mise en oeuvre de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes, qui intègrent l'harmonisation de cadres comptables et statistiques tels que: (i) l'adoption de la révision V du manuel de la Balance des Paiements et l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Balances des Paiements; (ii) l'application du Manuel de statistiques des finances publiques de 2001; (iii) l'adoption d'un plan comptable des entreprises commun à l'ensemble des Etats membres d'AFRISTAT; (iv) l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Tableaux des Opérations Financières de l'Etat (TOFE); (v) l'adoption de méthodologies harmonisées pour le relevé des prix

et le calcul des indices des prix à la consommation des ménages (logiciel CHAPO); et (vi) l'utilisation du logiciel EUROTRACE comme cadre commun de traitement des statistiques du commerce extérieur.

Cette modernisation des comptes nationaux suivant le SCN93 serait amorcée avec la mise en œuvre de la seconde phase de l'appui de la BAD dans le cadre du PCI-Afrique, mais elle ne saurait être durable sans une équipe permanente, épaulée par une aide internationale substantielle, et un dispositif permanent de collecte et de traitement de l'information.

3.2. Statistiques des prix

Les statistiques des prix sont produites par la Direction Nationale de la Statistique et les Directions générales du Plan des Iles Autonomes d'Anjouan et de Mwali. Elles ne sont pas produites par la DGP de la Grande Comore pour éviter la duplication des opérations de collecte des prix, conduites par le Service de l'Indice des Prix /Direction Nationale de la Statistique. Les trois services utilisent la même méthodologie de collecte des prix, mais il n'existe pas de mécanisme de partage de l'information entre eux.

Trois principales missions sont dévolues à ces services:

- Collecter les prix des biens et services des produits consommables;
- Calculer l'inflation
- Publier un bulletin trimestriel des statistiques des prix.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Aucun des services chargés de la collecte ne dispose de budget propre à la production des statistiques des prix, et les équipements disponibles sont ceux hérités de l'appui de la BAD dans le cadre du PCI-Afrique qui a pris fin en 2006.

Pour chacun de ces services, les ressources humaines permanentes sont uniquement constituées du Chef de service, épaulé par 2 à 3 agents de collecte travaillant à titre bénévole en attendant d'être recrutés.

Production et qualité des données

L'indice des prix à la consommation est calculé mensuellement par la Direction Nationale de la Statistique, avec comme population de référence, l'ensemble des ménages de l'agglomération de Moroni. Sa méthodologie de calcul conforme aux normes internationales (COICOP), a été mise en place avec l'appui d'AFRISTAT: il s'agit d'un indice de type Laspeyres qui couvre la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale, avec un panier de la ménagère comprenant 178 variétés de produits suivis dans 41 points d'observations, avec en particulier, 2 relevés de prix par semaine dans les deux marchés de la capitale, et deux relevés par mois dans les autres points de vente. La période de base de l'indice est l'année 1999 avec des pondérations actualisées sur la base de l'Enquête budget-consommation de 1995. Le contrôle de qualité des données se fait par le chef de service à travers un rapide examen des supports de collecte des données. Et l'indice théoriquement disponible le 10 du mois suivant la collecte, est publié dans Bulletin trimestriel de statistiques des prix, dont la parution n'a duré que de 2001 à 2004. La publication de cet indice devait se faire dans un Bulletin de conjoncture en projet.

Dans les deux Îles Autonomes, les données sont collectées dans les chefs-lieux et concernent un panier de 70 à 80 produits. Elles sont saisies, mais il n'y a pas de plan d'exploitation et de publication. Il faut cependant souligner qu'à Anjouan, seules les données de 2003 à 2005 sont disponibles sous fichier EXCEL.

Trois principales catégories de problèmes liés à la qualité des données sur les prix et de l'inflation, sont à signaler:

- Le champ de l'indice publié ne concerne que la capitale de l'Union des Comores, avec un panier et un système de pondération, qui ne reflèteraient pas la structure actuelle de consommation des ménages. Il est donc urgent que la méthodologie soit actualisée dans le sens d'une révision des pondérations et du panier de produits sur la base de l'Enquête intégrale auprès des ménages (EIM, 2004) et de l'élargissement du champ de couverture de l'indice à l'ensemble du pays;
- L'absence de motivation des agents et la non coopération des répondants lors des relevés des prix, suscitent de sérieuses doutes sur la qualité des données (fausse déclaration et/ou refus de réponses);
- Et l'absence de ressources humaines qualifiées et de budget pour soutenir le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur les prix.

L'urgence de la mise en place d'un dispositif efficace de statistiques des prix dans le cadre de la SNDS, se justifie par l'importance des variables Prix et Inflation dans la conduite de la politique économique et sociale du pays. Il convient de mentionner à cet égard, une des conclusions tirées dans le cadre du PCI-Afrique, qui place les Comores au 6^{ème} rang parmi les 48 pays participants, en terme d'Indice de niveau des prix le plus élevé; ce qui suscite des sérieuses interrogations sur notre système d'information et qui appelle à des mesures appropriées, notamment sur le plan des politiques de gestion des prix.

3.3. Statistiques du commerce extérieur

L'élaboration des statistiques du commerce extérieur relève des attributions de la Direction Nationale de la Statistique. Les données douanières constituent la principale source d'information, mais depuis le second trimestre 2006, il n'y a pas eu de transmission de données de la Direction Générale des Douanes à la Direction Nationale de la Statistique. Cette absence de communication de données de source administrative, entre deux départements d'un même ministère, constitue un exemple frappant du dysfonctionnement du système statistique national¹¹, avec un risque de confusion totale entre les statistiques douanières et celles du commerce extérieur.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Le service chargé du commerce extérieur à la Direction Nationale de la Statistique ne dispose pas de budget propre et reste réduit au seul Chef de service. Et l'exploitation informatique des données est faite à partir du logiciel EUROTRACE acquis depuis 1991 et régulièrement mis à jour.

¹¹ C'est notamment, une information statistique brute très importante dans la chaîne des statistiques macro-économiques, dont le traitement et l'exploitation n'induisent pas de coût financier supplémentaire

Production et qualité des données

Une base de données du commerce extérieur est disponible pour la période allant de 1991 au premier trimestre 2006. La qualité des données est liée à celles des données douanières sensibles au risque de sous-facturation, et sujettes à des problèmes d'exhaustivité des déclarations.

La collecte des statistiques douanières se fait à partir du logiciel SYDONIA 2.7, au niveau des deux centres douaniers -Hahaya et Moroni-, Le centre douanier de Mutsamudu traite les données douanières à partir du tableur EXCEL, le logiciel SYDONIA n'étant plus fonctionnel. Ceci pose un sérieux problème de disponibilité d'une base de données consolidée pour les trois centres douaniers de l'Union des Comores et qui inclue les variables utiles pour l'analyse -Valeur, Quantité, Poids, Nature de la marchandise, Provenance et Régime-. Les données disponibles sont centralisées au niveau de la Direction des statistiques et informatique de la Direction Générale des Douanes. Les données tirées des déclarations douanières sont contrôlées suivant la procédure classique de dédouanement de la marchandise. Il n'existe pas de plan de publication mais le système SYDONIA 2.7 permet l'élaboration de tableaux de bord et la sorties des différents états des importations et des exportations.

L'utilisation des données brutes sur les statistiques douanières pose quatre principaux problèmes qui affectent leur utilité:

- Des divergences parfois importantes sont relevées, sur le calcul de la balance commerciale par la BCC qui utilise les statistiques du commerce extérieur fournies par la DGD, et qui procède à des ajustements systématiques sur la base des informations auxiliaires obtenues auprès des opérateurs économiques;
- L'absence de tout traitement statistique approprié pour corriger toute donnée aberrante;
- La non complétude de la base de données consolidées tirées du SYDONIA, du fait du traitement informatique différent entre les centres douaniers de Moroni et Hahaya d'une part, et celui de Mutsamudu, d'autre part;
- L'absence de protocole de transmission de données douanières entre la Direction Générale de la Douane et la Direction Nationale de la Statistique qui produit les statistiques du commerce extérieur à partir du logiciel EUROTRACE. Ce logiciel constitue le cadre commun de traitement des statistiques du commerce extérieur, et intègre un système harmonisé de codification des produits. L'absence de traitement des données par EUROTRACE ne permet pas en particulier, de produire des indicateurs du commerce extérieur et de répondre aux besoins d'information du COMESA auquel l'Union des Comores a adhéré.

Dans le cadre de la SNDS, il est nécessaire de: (i) clarifier les rôles et responsabilités de la DG Douanes et de la Direction Nationale de la Statistique, dans l'établissement des statistiques du commerce extérieur; et (ii) créer un mécanisme permanent d'examen de la qualité des données, entre la Direction Nationale de la Statistique, la DGD, la BCC et l'UCCIA; ce mécanisme devrait être conçu dans le cadre de la coordination du système statistique national, et en particulier, dans la perspective d'élaboration de statistiques macro-économiques intégrées.

3.4. Population et conditions de vie des ménages

La Direction Nationale de la Statistique réalise à travers sa Division des Statistiques Générales, des Enquêtes et des Opérations de terrain, l'ensemble des opérations statistiques liées à la population et aux conditions de vie des ménages. Un programme d'enquêtes statistiques y compris le recensement général de la population et de l'habitat, mis en œuvre en 2000-2005, a permis d'élaborer les indicateurs et analyses dans le cadre du processus de formulation de la SCRP.

Ces opérations statistiques sont en règle générale réalisées sous de contraintes budgétaires, et de ressources humaines suffisantes et qualifiées pour l'ensemble du processus d'enquête - opération de terrain, exploitation, analyse-. Les opérations de terrain sont réalisées avec la collaboration des DGP au niveau des Îles autonomes, et il est fait appel à un personnel intérimaire. La diffusion des données et analyses est partielle. Et la qualité des données ne fait pas l'objet d'un suivi méthodique.

Budget, Ressources humaines et Equipements

La Division des Statistiques Générales, des Enquêtes et des Opérations de terrain ne dispose pas de budget de fonctionnement, et ne dispose que de deux cadres supérieurs. La logistique d'enquête fait défaut et les équipements disponibles sont ceux de la Direction Nationale de la Statistique.

Production et qualité des données

- Les principaux résultats portant sur l'effectif et la répartition spatiale de la population, tirés du Recensement général de population et de l'habitat réalisé le 15 septembre 2003, ont été publiés en 2005. Les analyses du RGPH sous l'angle des thèmes spécifiques telles que la mortalité, la fécondité, la nuptialité, les migrations et les projections, sont en cours de finalisation. De l'avis des principaux utilisateurs du côté des partenaires techniques, le RGPH a connu des problèmes de supervision et d'encadrement, et des interférences politiques seraient à la base du recrutement de certain personnel de terrain. En conséquence, la qualité des données du RGPH souffre d'un problème de couverture¹² et en particulier, d'un sous-enregistrement des enfants de moins de 5 ans. Il s'agit bien évidemment de problèmes techniques solubles notamment dans le cadre des travaux de projections démographiques. Mais ils révèlent les lacunes dans l'organisation et la gestion des opérations statistiques, et ils rendraient difficile le plaidoyer du prochain RGPH. La première conséquence de cette faible qualité des données du RGPH est que la planification des programmes de santé et d'éducation pour le prochain cycle de l'UNDAF 2008-2012, est faite sur la base des projections démographiques basées sur le RGPH 1991. Il est donc urgent que les analyses détaillées du RGPH 2003 soient réalisées, techniquement validées et largement diffusées auprès de tous les utilisateurs.
- Les données statistiques sur la production et la consommation agricoles sont rares et peu fiables. L'Enquête sur la structure de l'agriculture réalisée en 1986/87 n'a pas fourni les rendements et n'a donné que des indications sur les superficies des exploitations. Depuis lors, les quelques renseignements disponibles proviennent des estimations subjectives des vulgarisateurs agricoles, qui ne disposent d'aucune méthodologie. C'est dans ce contexte qu'est réalisé le Recensement Général Agricole (RGA, 2004) réalisé par la Direction Nationale de la Statistique avec la collaboration

¹² La mission n'a pas eu accès au rapport de l'enquête de couverture du RGPH, malgré rappels

du Secrétariat Général du Ministère chargé de la production agricole et de l'élevage. Le RGA 2004 a concerné l'ensemble des exploitations agricoles dans les trois îles constituant l'Union des Comores, à l'exclusion des grands centres urbains, impliquées dans l'agriculture et/ou dans l'élevage, à l'exclusion des cultures maraîchères et fruitières. Le RGA 2004 n'est en fait qu'une enquête par sondage stratifié à deux degrés: Au premier degré, 152 unités primaires (sur un total 311 villages ou localités) tirées avec probabilités inégales (et avec remise) proportionnellement à leurs tailles; et au deuxième degré, les 1824 exploitations agricoles, tirées avec probabilités égales et sans remise. Le taux de sondage final de l'ordre de 3 %, devait permettre d'obtenir des résultats fiables au niveau des Iles et des (12) Préfectures/Régions. Ainsi, la méthode de tirage de l'échantillon est techniquement valide, mis l'on peut émettre des réserves sur la représentativité des résultats au niveaux des 12 Préfectures/Régions du pays. Par ailleurs, le rapport disponible depuis novembre 2005 pour diffusion, passe en revue la qualité des données, en soulignant les importants écarts non expliqués entre les estimations du RGA 2004 et les estimations faites par le BDPA en 1991. Ainsi, la réalisation du RGA 2004 constitue une avancée importante dans la maîtrise des statistiques sur la production et la consommation agricoles, malgré les réserves sur la qualité et la représentativité des données. Elle pose en revanche deux séries de problèmes déterminants au niveau du système statistique national: (i) la faible appropriation du processus d'enquête et des résultats du RGA 2004 par les départements ministériels en charges du développement rural au niveau de l'Union et des Îles autonomes; (ii) l'absence de mise en œuvre d'une méthodologie du système permanent de statistiques agricoles, en vue de la production régulière de données fiables et à jour sur le secteur agricole et pastoral, un des principaux résultats attendus de la réalisation du RGA 2004.

- Les investigations statistiques d'appréhension de la pauvreté et du progrès social, manquent de continuité dans leur programmation dans le temps et restent basées sur des méthodologies différentes avec une qualité des données diversement appréciable: RGPH 1991, EBC 1995, EDS 1996, Enquêtes qualitatives sur la pauvreté de 1997; MICS 2000, Enquête sur la perception de la pauvreté aux Comores (EPP, 2002), RGPH 2003, RGA 2004 et Enquête intégrale auprès des ménages (EIM, 2004). L'analyse critique de la production et de la qualité des données de l'EIM 2004, apporte un éclairage particulier sur les problématiques du renforcement des capacités pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages. Le plan de sondage de l'EIM 2004 diffère de celui de l'EBC 1995, et repose sur un échantillon de 2988 ménages, tirés dans 249 unités primaires -zones de dénombrement (ZD) du RGPH 2003-, choisies, au sein de chaque île, à partir d'une liste distinguant les zones urbaines et rurales, et Moroni. Il s'agit d'un sondage stratifié (39 strates croisant le canton et le milieu -urbain ou rural-) qui intègre en plus 88 ZD appartenant 68 localités¹³ concernées par les actions du Fonds d'Appui de Développement Communautaire (FADC). L'EIM constitue la première enquête auprès des ménages qui intègre un large éventail de variables aux niveaux micro et méso économiques (Encadré n°4) et qui vise entre autres, l'évaluation du programme de développement qu'est le FADC. Les données et analyses de l'EIM suscitent trois réflexions:
 - L'insuffisante valorisation des données de l'EIM utilisée pour décrire les dimensions de la pauvreté et de l'inégalité monétaire, la stratification du bien-être des ménages par rapport à la vulnérabilité à la pauvreté monétaire, quelques dimensions de la pauvreté non monétaire et la relation entre la

¹³ Sur un total de 76 localités bénéficiant de l'appui du FADC, dans l'ensemble du pays

- pauvreté monétaire, l'emploi et le chômage. Les variables de l'EIM permettent de faire des analyses approfondies de la pauvreté dans sa multidimensionnalité, des analyses qui permettraient en plus de valider la qualité des données;
- Des indices qui suscitent des questionnements sur la qualité des données et/ou des méthodologies de calcul des mesures de pauvreté: (i) Les analyses de pauvreté monétaire sont faites sur la base d'un seuil de pauvreté par île calculé sur la base d'une seule méthodologie et qui donne approximativement 2 dollars (US) par tête et par jour pour la Grande-Comore et Mohéli contre 1,7 dollars à Anjouan, et il aurait fallu appliquer plusieurs méthodes afin de tester la robustesse des résultats sur la pauvreté; (ii) le ratio de pauvreté de 44,8 % des individus, est parmi les plus faibles de la zone CFA, tout en restant légèrement inférieur à celui du Gabon, de la Côte d'Ivoire, du Benin et du Cameroun; ce résultat semble contredire les données sur le PIB/tête et sachant que le Gabon, la Guinée Equatoriale et les Comores, ont l'Indice de niveau des prix le plus élevé (PCI Afrique) dans ladite zone monétaire; (iii) Les résultats de pauvreté monétaire sont très différents des perceptions des populations quant à la satisfaction des besoins alimentaires en quantité et en qualité, qui sont en moyenne de 16,6 % (20,5 % en Grande Comore, 22,8 % à Mohéli et 4,6 % à Anjouan) (iv) Les explications de la baisse du ratio de pauvreté des individus de 54,6 % en 1995 (EBC) à 44,8 % en 2004 (EIM), doivent dépasser le cadre des réserves portant la structure des échantillons, de la période de référence, et des composantes des dépenses, d'autant plus que l'EIM conduit à une nouvelle configuration de la pauvreté monétaire marquée par une baisse statistiquement significative uniquement observée à Anjouan et Mohéli, dans une période marquée par les crises séparatiste et socio-économique; (v) La forte vulnérabilité à la pauvreté monétaire, 63 % des ménages, qui s'accompagne des formes de pauvreté -durable et transitoire- variables suivant les îles.
 - Les observations portées sur la production et la qualité des données relatives à la population et aux conditions de vie des ménages, montrent à l'évidence: (i) la faible qualité du dispositif d'enquêtes; (ii) la faible valorisation des données d'enquêtes due à l'insuffisance du personnel qualifié pour l'exploitation et l'analyse; (iii) et la nécessité de conduire des analyses approfondies dans la perspective de finalisation de la SCRP.

Encadré n°4: Les supports de collecte et les variables de l'EIM 2004

L'enquête intégrale de 2004 utilise trois supports d'investigation statistique : un questionnaire auprès des ménages, un questionnaire communautaire, et un questionnaire sur les prix.

Le questionnaire auprès des ménages, administré en deux passages, reflète la volonté d'appréhender un ensemble complet et intégré d'informations qui sont nécessaires pour mieux comprendre les mécanismes de détermination du niveau de vie des familles : (i) identification des ménages - y compris la migration et le contexte familial ; (ii) habitat ; (iii) éducation - générale, cursus, alphabétisation et apprentissage ; (iv) santé - situation sanitaire, soins prénatals, vaccination, soins post-natals, contraception et VIH/SIDA ; (v) occupations et emploi du temps - y compris les emplois secondaires et la carrière professionnelle ; (vi) liste des personnes à enquêter au deuxième passage ; (vii) agriculture - avoirs, spécification des parcelles, récoltes et utilisation, aspects saisonniers des ventes et achats de quelques produits essentiels, autres revenus agricoles, coûts et dépenses agricoles, transformation des produits, et autoconsommation ; (viii) dépenses des ménages - alimentaires et non alimentaires ; (ix) entreprises non agricoles - caractéristiques, dépenses, actifs, revenus, revenus nets et stocks ; (x) transferts de revenus, et revenus et dépenses divers ; (xi) actifs - notamment, le capital social -, crédits et épargne ; (xii) anthropométrie des enfants de moins de 60 mois.

Le questionnaire administré aux collectivités, permet d'appréhender les caractéristiques communautaires, communes à toutes les familles d'une zone de dénombrement : (i) les caractéristiques démographiques ; (ii) l'économie et les infrastructures ; (iii) les infrastructures en matière d'éducation, de formation ou d'alphabétisation ; (iv) les modes d'accès à la santé et les problèmes sanitaires ; (v) la configuration du secteur agricole ; (vi) les problèmes d'environnement.

Le questionnaire relatif aux prix est fonction des besoins analytiques : (i) comparer les prix pour certains produits par île et selon les régions rurales et urbaines, afin d'améliorer l'analyse des différences spatiales de niveau de vie ; (ii) s'assurer que l'évaluation de l'autoconsommation au niveau du questionnaire sur les ménages est cohérente avec les informations collectées par le questionnaire relatif aux prix.

3.5. Balance des paiements et Statistiques monétaires

La BCC produit et publie les statistiques portant sur la situation monétaire et la balance des paiements, à travers son Département des Etudes et Statistiques Economiques. Cette production statistique est régie par la Loi cadre fédérale n° 80-08 du 3 mai 1980 relative à la monnaie et au rôle de la BCC dans le contrôle des banques, des établissements financiers, du crédit et des changes, ainsi que par le Décret n° 87-005/PR portant réglementation des relations financières entre la République et l'étranger.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Le département en charge de la production statistique ne dispose pas de budget propre et les ressources humaines sont limitées à deux cadres moyens et un agent. Le département dispose du matériel informatique et bureautique, ainsi qu'un réseau informatique interne et un accès régulier à INTERNET. Un recrutement de trois cadres moyens est prévu pour renforcer l'équipe en charge de la production statistique.

Production et qualité des données

Les statistiques monétaires sont produites sur une base mensuelle, à partir des déclarations des situations comptables des établissements bancaires et financiers, et la qualité des données est appréciée à partir des missions ponctuelles de contrôle effectuées par la BCC. Il n'y a pas de problème statistique particulier, vu la configuration spécifique du système bancaire constitué

de la BIC-C, BDC, CNE/CCP, COMORES EXPRESS, les services financiers de la SNPSF, et des deux réseaux de caisses mutualistes décentralisés MECK et SANDUK. Il faut toutefois mentionner que Les SANDUK de la Grande Comore et de Mohéli ne sont pas encore conventionnés et ne font donc pas partie du champ des statistiques monétaires.

Les données de balance des paiements sont compilées sur une base annuelle et publiées dans le cadre du rapport annuel de la BCC, au plus tard un semestre après la fin de l'exercice, délai conforme aux recommandations du SGDD. Elles proviennent de quatre principales sources: (i) les statistiques douanières sur lesquelles sont appliquées des ajustements au vu de la qualité des données; (ii) la dette extérieure et par extension, le TOFE, qui présentent des difficultés de suivi; (iii) du programme d'investissement public (PIP); et (iv) les données d'enquête annuelle, de février à mars, auprès des principaux acteurs économiques, mais dont la qualité est amoindrie par des taux de réponse demeurent très bas (30 % à 40 % suivant les années), et un champ statistique qui doit s'élargir de 55 opérateurs économiques à ceux qui opèrent des transactions avec l'étranger, parmi les 800 entreprises formelles¹⁴ présentes dans le pays. Au-delà de ces questions de qualité des données, il faut signaler que la balance des paiements à partir de 2003, est établie conformément à la norme en vigueur (du Manuel V de la Balance des paiements), grâce à la mise en œuvre des recommandations de la mission d'appui technique du FMI d'avril 2005. La transmission des données aux utilisateurs, notamment au FMI, est facilitée par cet accès régulier à INTERNET et à l'établissement récent de la liaison VSAT pour les communications internationales.

En ce qui concerne la Position extérieure globale, une tentative d'estimation a été faite pour 2003 et 2004, le problème des sources statistiques reste entier.

La BCC est le seul organisme du SSN qui publie régulièrement sa production statistique à travers: (i) Un rapport annuel sur la situation économique, financière et monétaire des Comores; et (ii) Deux notes de conjoncture économique, financière et monétaire : une en Mars relative à l'année écoulée, l'autre en Septembre pour le premier semestre de l'année en cours. Ces deux notes sont présentées aux réunions de la Zone Franc.

3.6. Statistiques des Finances Publiques

Le Ministère chargé des Finances et du Budget n'a pas de service spécialisé pour la production des statistiques des finances publiques. Les données sont consolidées dans le cadre des réunions régulières du Comité budgétaire, une structure informelle qui réunit les départements de l'Union et des Îles autonomes (Budget, Trésor, Douanes, Impôts, Fonction publique) et la BCC.

Par décret n° 07-018/PR du 11 février 2007, il est créé une Cellule technique permanente de suivi des réformes économiques et financières (CREF) placée auprès du Ministre des finances de l'Union qui a entre autres missions principales: (i) la collecte et la compilation des informations économiques, financières, et fiscales émanant des différentes structures du Ministère des finances de l'Union et des Îles autonomes, de la BCC et des services des autres ministères, ainsi que leur vérification, leur traitement, leur consolidation et leur analyse; et (ii) l'élaboration et le suivi du Tableau d'opérations financières de l'Etat (TOFE). Les travaux du CREF seront facilités et validés par le Comité budgétaire.

¹⁴ L'UCCIA recense environ 500 entreprises affiliées

Le CREF créé dans la perspective d'un éventuel accord sur la FRPC avec le FMI, est chargé entre autres, de la production des statistiques des finances publiques et du TOFE, dans le cadre d'une coordination technique du Comité budgétaire. Cette architecture institutionnelle ne doit pas masquer les enjeux que représentent les statistiques des finances publiques fiables, et portant sur l'approche budgétaire, et la publication et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques:

A titre de rappel, les mesures et actions de l'approche budgétaire définie dans le plan d'action de la SCRP mais dont la mise en œuvre n'est pas encore effective, sont:

- Le financement des programmes du gouvernement et non plus des structures;
- L'affectation des moyens en fonction des objectifs à atteindre;
- La mise en place d'indicateurs de performance et la détermination de cibles annuelles précises;
- L'élaboration de 2 Budgets programmes dans deux secteurs prioritaires (Education et Santé) à partir du budget 2006;
- La généralisation du mécanisme de budget programme à tous les secteurs en 2009;
- Dans le cadre de la préparation du plan d'action de la SCRP pour la période 2006-2009, un effort a été fait pour établir une programmation basée sur une approche de budget-programme consolidé.

Et les obligations légales portant sur la publication et l'obligation de rendre compte sont

- Au titre de la Loi sur les opérations financières de l'État, le dépôt par le Gouvernement au bureau de l'Assemblée nationale comme annexe de la loi de finances, d'un rapport de performance en terme de résultats atteints et de perspectives d'avenir;
- Et la communication par le Gouvernement des indicateurs macro-économiques et budgétaires du trimestre passé au début de chaque trimestre ou du rapport de la Cour des comptes relatif à l'exécution qui doit être voté avant l'exercice n+2.

Le CREF n'est pas encore opérationnel. Et l'examen rapide des contraintes en ressources humaines et du processus de production des statistiques des finances publiques, de la Direction Nationale du Budget et du Trésor public, donne une idée assez précise des problèmes de capacités statistiques à résoudre dans le cadre de la SNDS.

Budget, Ressources humaines et Equipements

La DNB compte parmi ses effectifs un statisticien mais ne dispose pas de service chargé de la production statistique.

Le Trésor public dispose de trois agents affectés au sein du Service informatique, qui a la responsabilité de la collecte et du traitement des données, et la production d'un document retraçant la situation mensuelle ou annuelle des prévisions et des réalisations des recettes de l'Etat, les engagements et les réalisations des dépenses. Le matériel informatique est devenu obsolète.

Il est prévu que le CREF puisse disposer de quatre cadres supérieurs, d'un secrétariat et de moyens matériels.

Production et qualité des données

Les données portant sur les dépenses de l'Etat font l'objet d'une concertation permanente entre le Trésor Public et la DNB. La réforme de la nomenclature budgétaire initiée en 2006, concerne toutes les dépenses du budget général et des budgets annexes, les recettes et les comptes spéciaux du trésor. Cette nomenclature conforme aux normes internationales (COFOG)¹⁵, repose sur une codification multidimensionnelle -économique, fonctionnelle et administrative-. Mais la codification fonctionnelle n'est pas encore opérationnelle en raison notamment des contraintes de capacités techniques et humaines, un problème susceptible d'être résolu avec l'informatisation de la chaîne des dépenses publiques sous financement de la Banque Mondiale, prévue en septembre 2007 et exécutoire en 2008. Les difficultés d'application de la nomenclature se pose en particulier, pour ce qui concerne les données de la Douane, ce qui rend difficile la mise en cohérence des sources statistiques -BCC, Trésor public et Douanes-.

A ces contraintes de capacités techniques et humaines, s'ajoute l'absence de liens fonctionnels entre les départements de l'Union et des Îles autonomes intervenant dans la chaîne des dépenses et des recettes, qui a été à l'origine de la création du Comité budgétaire qui arrive malgré les difficultés techniques, à publier le TOFE sur une base trimestrielle.

La création d'un dispositif de statistiques des finances publiques, dans la perspective d'élaboration de statistiques macro-économiques intégrées, reste un objectif important à atteindre dans la SNDS. La mise en route de la CREF constituerait une première phase dans la construction de ce dispositif.

3.7. Statistiques de l'éducation

Le système d'information statistique de l'éducation (SISE) est assuré par la Direction Générale de la Planification, des Études et des Projets (DGPEP) en collaboration avec les Directions de la Planification de l'Éducation (DPE) des Îles autonomes. Ces quatre départements disposent de services chargés de la production statistique.

Il faut observer que malgré les contraintes techniques et humaines, la coordination verticale entre le niveau central et le niveau régional, sur le plan de la collecte et du traitement des données par les structures de production statistique, fonctionne dans l'attente d'une clarification des liens fonctionnels entre elles. Mais au-delà de la collecte et du traitement des données, le véritable défi se situe au niveau de l'utilité de la statistique dans la perspective d'une amélioration durable de la gestion du système d'éducation selon une approche sectorielle¹⁶ avec la possibilité d'un appui budgétaire. En effet les mesures et orientations en matière d'éducation sont définies dans le Plan National d'Action de l'Éducation pour tous (2003–2015) et le Plan Directeur de l'Éducation (2004–2009), le plan d'action de la SCRP (2006-2009), le plan national d'action de l'éducation des filles (PNAEF), et une proposition en cours de finalisation en 2007, sur le "Fast Track Initiative". Le processus de décentralisation agit sur le plan des besoins et actions, incluant la gestion et l'administration de projets, la planification, la maîtrise des outils statistiques, la programmation et le suivi budgétaire.

¹⁵ Classification des fonctions des Administrations Publiques

¹⁶ Il faut rappeler que dans le cadre d'une approche sectorielle, les parties prenantes se réunissent régulièrement pour discuter de l'exécution et du suivi des actions dans le secteur sur la base de la programmation et de la budgétisation

Il convient aussi de rappeler que les principaux partenaires extérieurs dans le système éducatif que sont la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Coopération française et l'UNICEF, inscrivent leurs appuis techniques et financiers dans cette perspective de gestion du système de l'éducation selon une approche sectorielle avec la possibilité d'un appui budgétaire, comme c'est le cas dans la majorité des pays africains.

Le défi dans le cadre de la SNDS, c'est la consolidation du SISE tenant compte de la décentralisation, et en veillant à la nécessaire complémentarité avec le dispositif des statistiques des finances publiques.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Le service en charge de la production statistique au sein de la DGPEP ne dispose pas de budget propre, et le personnel est insuffisant et peu qualifié: 2 planificateurs de l'éducation, 2 cadres moyens et 2 agents. Il prévu 6 nouveaux recrutements dont 3 cadres supérieurs. La DGPEP ne dispose pas de locaux à usage de bureaux, et qui fait face à une insuffisance des ressources matérielles et de l'équipement informatique.

Les DPE des Îles autonomes ont les mêmes contraintes budgétaires et humaines, et le cadre de travail n'est pas adapté à la production statistique. Le personnel est constitué d'un cadre supérieur et de trois agents statistiques, et les équipements informatiques sont dans un état vétuste.

Le personnel de la DGPEP et des DEP ne perçoit pas de primes de fonction, contrairement à celui du Service des examens, ce qui constitue un facteur de démotivation. Le personnel d'enquête constitué par les responsables d'établissements, reçoit une prime d'incitation à la collecte des données.

La collecte, le traitement et la diffusion des données sont fortement dépendantes du financement extérieur (UNICEF et PASEC) compromettant la pérennité du dispositif des statistiques de l'éducation.

Production et qualité des données

Pour la production des données statistiques, deux enquêtes sont réalisées au cours d'une année scolaire: l'enquête rapide qui donne une photographie générale du système éducatif et l'enquête annuelle qui donne une situation beaucoup plus détaillée du système éducatif.

- l'enquête rapide réalisée à la rentrée scolaire porte sur les structures pédagogiques, les effectifs élèves, le personnel enseignant et non enseignant au niveau des établissements publics;
- l'enquête annuelle réalisée en milieu d'année, vise à: (i) recenser les élèves des différents établissements publics et privés du pays; (ii) actualiser le fichier des personnels en poste dans les établissements publics; (iii) inventorier les infrastructures, équipements et matériels pédagogiques (quantité et qualité); et (iv) évaluer les investissements locaux (part des communautés et de l'Etat), les aides apportées par d'autres pays, organismes et institutions étrangères.

Ces enquêtes sont réalisées par les DPE des Îles autonomes, sous la supervision de la DGPEP, avec le concours des inspecteurs et conseillers pédagogiques, et des directeurs d'écoles.

La qualité des données est entachée par des incohérences de certains chiffres, surtout au niveau des âges, et/ou par des non réponses partielles. Et il subsiste des retards de remontée des questionnaires d'enquêtes.

Le traitement et l'analyse des données se font au niveau des DEP, avec les contraintes de capacités d'analyses. A partir de 2002, chaque Ministère de l'Éducation dans les Îles autonomes établirait un Tableau de bord annuel, mais cette publication est irrégulière. Le Ministère de l'Éducation Nationale a la charge de synthétiser et de consolider ces différentes informations statistiques issues des entités insulaires en vue de publier le Tableau de bord national. La publication du Tableau de bord est irrégulière, et spécialement depuis 1998 qui a marqué la fin des projets PARSEC, PASECOM et Education II. Il convient aussi de souligner que les bases de données ne sont pas opérationnelles dans la mesure où depuis la fin du PASECOM, aucune mise à jour n'a été faite faute de moyens.

Mis à part le Tableau de bord de l'éducation, qui constitue la principale publication, quelques études et les principaux indicateurs du système éducatif sont publiés de façon ponctuelle, avec l'appui des organisations internationales notamment l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale.

3.8. Statistiques sanitaires

Le système d'information sanitaire (SIS) est piloté par la Direction Nationale de la Santé (DNS) en collaboration avec les Directions Générales de la Santé (DGS) des Îles autonomes. Chacune de ces directions dispose d'un service chargé des statistiques sanitaires. Il faut observer que tout comme dans le domaine de l'Éducation, la coordination verticale entre le niveau central et le niveau régional, sur le plan de la collecte et du traitement des données statistiques sanitaires, fonctionne dans l'attente d'une clarification des liens fonctionnels entre les structures concernées. Et il n'existe pas de directives claires en matière de publication des informations sanitaires.

Le début de la mise en œuvre du Schéma Directeur National du Système d'Information Sanitaire (SDNSIS) élaboré en 2004, n'a pas donné les signes de solutions durables aux problèmes du SIS. Et c'est ainsi que la Vice Présidence chargée de la Santé a diligencé une évaluation du SIS, réalisée en avril 2007 avec l'appui du Réseau de Métrologie Sanitaire (RMS)¹⁷.

Cette évaluation approfondie était rendue nécessaire pour reformuler la stratégie de développement du SIS, afin de répondre aux besoins d'information nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la Politique Nationale de Santé validée en 2005 qui se fonde sur les orientations de la SCRP et des OMD, et qui s'appuie sur une série de programmes nationaux tels que: (i) le PNLIS (pour le VIH/SIDA); (ii) le PNLP (paludisme); (iii) la Programme élargi de vaccination (PEV); (iv) la politique et le plan d'action en matière de santé de la reproduction; (iv) la Feuille de route des Comores pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale adoptée en 2004 et appuyée par l'ensemble des partenaires au développement des Comores.

¹⁷ Le RMS ou Health Metrics Network (HMN) est un nouveau partenariat mondial formellement lancé par l'Assemblée Mondiale de la Santé en mai 2005 pour apporter des solutions durables au développement des Systèmes d'Information Sanitaire (SIS) au niveau des pays et dans le monde.

Le cadre de la Politique Nationale de la Santé étant défini, et le défi se situe comme pour le domaine de l'Education, dans la mise en place d'un SIS dans la perspective d'une amélioration durable de la gestion du système de santé tenant compte du processus de décentralisation, selon une approche sectorielle avec la possibilité d'un appui budgétaire. Cette approche sectorielle est dictée par la Politique Nationale de la Santé et les procédures en vigueur des principaux partenaires techniques et financiers (UNICEF, OMS, FNUAP, ONUSIDA, BIT, OMS, Banque Mondiale, Union Européenne et Coopération française). Ce processus de décentralisation agit sur le plan des besoins et actions, incluant la gestion et l'administration de projets, la planification, la maîtrise des outils statistiques, la programmation et le suivi budgétaire.

Le défi dans le cadre de la SNDS, c'est la consolidation du SIS tenant compte de la décentralisation, et en veillant à la nécessaire complémentarité avec le dispositif des statistiques des finances publiques, ainsi qu'avec le dispositif d'enquêtes auprès des ménages et de recensement de population.

Budget, Ressources humaines et Equipements

En règle générale, aucun des services chargée du SIS au niveau national ou régional, ne dispose de budget propre, et les capacités nationales disponibles au niveau du secteur de la santé en matière d'épidémiologie, statistiques et planification sanitaire sont très limitées; le personnel par service étant en plus limité à un seul cadre. Au niveau du processus de collecte des données, les majors des centres de santé sont responsabilisés dans les districts sanitaires, et dans les hôpitaux, il y a un responsable du SIS en plus des majors des services. Un système de motivation est mis en place pour les majors en raison de la surcharge de travail par rapport à leurs fonctions habituelles. L'ensemble du personnel a bénéficié de formations sur la surveillance intégrée des maladies et de la riposte, et sur les outils de collecte du Schéma Directeur du SIS. Ces formations administrées n'ont pas concerné l'analyse et l'utilisation des données.

Les moyens logistiques et de communication utilisés par les Services chargés du SIS, sont ceux des Directions de la Santé. Les équipements informatiques sont acquis dans le cadre des projets et disponibles au niveau des services chargés du SIS et des formations sanitaires, mais leur entretien pose problème en l'absence de budget propre. Le renouvellement des supports de collecte reste problématique. Et d'une manière générale les moyens de fonctionnement requis dans la collecte des données sont supportés par les partenaires techniques ou les programmes suivant leur centre d'intérêt.

Production et qualité des données

La mise en œuvre du SDNSIS a permis la mise en place des outils de collecte des données au niveau de l'ensemble des formations sanitaires. Et les districts sanitaires ont pu collecter et transmettre l'ensemble des données au niveau régional et national pour les années 2005 et 2006. Mais les données produites ne sont pas exhaustives, fiables et utiles, du fait qu'il n'existe pas de système intégré et coordonné de collecte, d'analyse, d'exploitation et de diffusion des données sanitaires.

- Les trois principales sources de données présentent des limites pour des applications statistiques:

- Les registres et rapports sur les maladies, établis sur une base hebdomadaire: des définitions existent pour toutes les maladies à potentiel épidémique ou à éradiquer et que des fiches de rapports sont disponibles. Toutefois, certains programmes continuent de récolter et compiler leurs données de manière parallèle. Et après la survenue d'une épidémie dans le pays, le suivi de la qualité et de la continuité des soins, n'est pas matérialisée par la tenue de dossiers de patient. Enfin, la classification internationale des maladies (CIM) et des problèmes de santé connexes n'est pas appliquée. Il n'existe pas de stratégies de mesure et d'évaluation pour les maladies autres que celles à potentiel épidémique ou à éradiquer.
- Les registres et rapports sur les services de santé, établis sur une base mensuelle, ne sont pas standardisés, et ne prennent pas en compte le secteur privé. Il n'y a pas une approche systématique d'évaluation de la qualité à travers des supervisions systématiques et standardisées ou des enquêtes sur les établissements sanitaires;
- Les registres administratifs sont incomplets: Il n'existe pas de fichier national des établissements publics et privés de santé. La base de données sur les ressources humaines, mise en place en 2005, comprend le personnel des secteurs public et privé par catégorie professionnelle, mais il n'y a pas de mécanisme de mise à jour annuelle. Les formations sanitaires disposent des informations sur le financement et les dépenses des services de santé, mais il n'existe pas de suivi budgétaire qui prend en compte toutes les sources de financement, au niveau national et régional. Les informations sur les équipements, les fournitures et produits ne sont pas prises en compte dans le SIS.
- Les supports de collecte ne sont pas tous exploitables et ne satisfont pas à l'ensemble des besoins d'information sanitaire. Et certains programmes continuent à collecter et compiler leurs données de manière parallèle et verticale. Ces supports ne prennent pas en compte les contraintes en terme d'organisation de l'information du secteur privé et des organisations non gouvernementales¹⁸;
- Le manque de promptitude dans l'acheminement des informations à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, qui se traduirait par une très faible perception de l'utilité des statistiques sanitaires, à commencer les majors et les médecins-chefs de district;
- Il n'y a pas de système de supervision et de rétrocession, ni de mécanisme de vérification de l'exhaustivité et de la cohérence des données. En particulier, les médecins-chefs de districts ne contrôlèrent pas la qualité et n'utilisent pas les données sanitaires. Le contrôle de qualité des données se fait par le responsable du SIS, de façon ponctuelle et sur la base des supports de collecte transmis;
- L'exploitation des données du SIS est faite au niveau insulaire, mais l'analyse des données est très limitée en raison des contraintes de capacités des ressources humaines;
- La diffusion des données est très irrégulière: A titre d'illustration, le dernier annuaire statistique au niveau central a été publié au niveau national pour l'année 2000, et celui d'Anjouan pour 2002. D'une façon générale, l'utilité est très faible, car en dehors, des données sur les maladies à déclaration obligatoire qui font l'objet d'une attention particulière, la plupart des données relatives aux autres programmes, bien que rapportées par les districts sanitaires, ne font l'objet ni de diffusion, ni d'une utilisation régulière, un état de fait imputable à la faiblesse des capacités techniques de gestion et de planification.

¹⁸ Par exemple, CARITAS qui affirme a un support différent pour la collecte hebdomadaire et le paludisme

3.9. Autres domaines statistiques

Les autres domaines statistiques sont toutes théoriques, car ils ne répondent pas à la définition du concept fondamental des statistiques en tant que "*qu'ensemble de données quantitatives d'observation, collectées et élaborées grâce à des méthodes et outils scientifiques, aidant à la prise de décision dans les domaines économique, social, culturel et politique*":

- **L'Agriculture, l'Élevage et la Pêche**: c'est un des domaines statistiques où la carence des données fiables est la plus marquée. Deux départements aux missions et attributions redondantes, sont chargés de la production statistique -Service de la Planification et du S/E, Direction des Statistiques Agricoles et de l'Élevage-, en plus de la Direction de la Pêche. A la suite de la réalisation du RGA, il est prévu et de mettre en place un système permanent de Statistiques Agricole (SPSA), permettant la disponibilité et la mise à jour annuelle des données fiables sur le secteur agricole, indispensables pour assurer un meilleur suivi des politiques de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire;
- **L'État civil**: Il n'existe pas de dispositif de statistiques d'état civil. Le système d'état civil est très peu performant, les textes législatifs portant sur la déclaration systématique des actes de l'état civil n'étant pas appliqués par les autorités (maires, préfets ...), la population étant très peu sensibilisée à l'importance de la déclaration d'acte d'état civil et les agents chargés de l'état civil n'ayant pas les capacités techniques et matérielles requises pour assurer une bonne collecte des données. Dans le cadre légal de la décentralisation, différentes lois sur l'organisation des communes sont adoptées, et elles ouvrent la voie à la mise en place du dispositif des statistiques d'état civil;
- **Le Tourisme et les Transports**: Les données disponibles sont parcellaires;
- **La Justice et la Gouvernance**: Il n'y a pas de production statistique.
- **L'Emploi et le Marché du Travail**: Les données sur l'emploi sont tirées des enquêtes sur les ménages, et il n'y a pas de dispositif des statistiques du marché du travail.
- **L'Environnement**: Les données sont produites de façon ponctuelle et dans le cadre des projets/programmes.

4. DEMANDE STATISTIQUE

4.1. Analyse globale de la demande statistique

L'analyse globale de la demande des utilisateurs de l'information statistique, est brièvement présentée selon deux dimensions: (i) la composition des utilisateurs et les besoins statistiques; (ii) le niveau d'utilisation des statistiques existantes et la satisfaction.

4.1.1. Composition des utilisateurs et Besoins statistiques

Pour bien analyser la demande statistique, il faut la catégoriser en demande structurelle et en demande circonstancielle et, distinguer à l'intérieur de ces deux catégories, les besoins statistiques au niveau national et le respect des engagements extérieurs en matière de statistiques.

- La demande structurelle est exprimée à travers les missions et attributions des services producteurs de statistiques, rendant ainsi obligatoire la production statistique par les départements concernés, pour permettre une description de l'économie et de la société.
- La demande circonstancielle vise à éclairer des aspects particuliers de l'économie et/ou de la société à l'occasion de la conception, de la mise en œuvre, du suivi des politiques économiques ou sociales, d'ordre général ou sectoriel.

La demande structurelle est trop générale et ne repose pas sur une base légale de l'activité statistique. L'attribution des missions statistiques telle qu'elles existent d'un point de vue légal et réglementaire, n'est précise que pour la Direction Nationale de la Statistique, la DGPEP, le Service des Statistiques Sanitaires, le Service de Planification de Suivi-Evaluation du Ministère chargé du Développement rural, la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Elevage et de l'Environnement, la Direction de la Pêche, et la BCC. Pour les autres départements, la mission statistique serait évoquée de façon sommaire ou n'aurait pas d'obligations légales de produire des statistiques. De plus, en l'absence de programme d'activités statistiques régulier et concerté, l'initiative est laissée à tout service producteur, avec le risque que les statistiques produites ne soient pleinement utilisables.

Les besoins statistiques extérieurs font partie de la demande structurelle et s'inscrivent dans le cadre du dialogue de politiques avec les partenaires techniques et financiers, en particulier, avec les agences du Système des Nations Unies y compris le FMI et la Banque Mondiale, et les partenaires bilatéraux. Ces besoins statistiques sont articulés autour du suivi des progrès dans la mise en œuvre des OMD, et concernent en particuliers les domaines statistiques suivants: les comptes nationaux, la balance des paiements, les statistiques monétaires et financières, la qualité des finances publiques, l'éducation, la santé, l'environnement, l'extrême pauvreté et la faim.

La demande circonstancielle pouvant être qualifiée de faible, est constituée des besoins statistiques devant être satisfaits par les enquêtes ponctuelles (MICS 2000, EPP 2002, EIM 2004 et RGA 2004), le PCI-Afrique et les besoins statistiques des organismes publics ou para publics (BDC), le secteur privé (OPACO, UCCIA, SNAC, SNDPC etc ...) et les organisations non gouvernementales (ASCOBEF, Réseau Femmes et Développement, CAP, etc ...)

Le processus de formulation de la SCRIP a mis en exergue les problèmes de pertinence et de qualité des données statistiques, et a suscité une demande circonstancielle satisfaite à travers la réalisation des enquêtes sur la période 2000-2004. La SCRIP adoptée et présentée lors de la Conférence des donateurs en faveur de l'Union des Comores tenue à Maurice en décembre 2005, génère des besoins nouveaux d'informations fiables et disponibles en temps utile, couvrant l'ensemble des domaines -économique, financier, social, politique et environnemental-. Ces besoins statistiques sont implicites dans les 7 axes stratégiques et les 35 programmes prioritaires retenus (Encadré n°6) et se traduisent concrètement par un noyau de 41 indicateurs quantitatifs avec des cibles bien définis. Cette demande statistique pour les besoins de suivi-évaluation de la SCRIP en tant que cadre de référence des politiques, devient structurelle et devrait faire converger l'ensemble des besoins statistiques d'utilité publique.

Il convient aussi de mentionner l'éventuelle adhésion de l'Union des Comores au SGDD, qui est un processus structuré par lequel les pays membres du FMI s'engagent volontairement à améliorer à terme la qualité des données produites et diffusées par leur système statistique aux fins de l'analyse macroéconomique. Cette adhésion viserait et impliquerait à la fois: (i)

d'améliorer la qualité des données; (ii) d'offrir un cadre d'évaluation des besoins et de fixer des priorités en matière d'amélioration des données; (iii) de publier en temps opportun, les statistiques économiques, financières et sociales, fiables, exhaustives et accessibles à tous les utilisateurs.

4.1.2. Satisfaction dans l'utilisation des statistiques existantes

Il n'y a jamais eu d'enquête sur la satisfaction, ni de consultation formelle des utilisateurs de la statistique. Mais les observations recueillies dans le cadre de ce diagnostic du SSN indiquent une situation contrastée suivant les catégories d'utilisateurs, en terme de satisfaction dans l'utilisation des statistiques existantes.

Les partenaires techniques consultés, jugent sévèrement la qualité des données suivant les dimensions de la fiabilité, de la rigueur méthodologique et de l'utilité. Il s'agit en particulier, des données du RGPH 2003, du SIS et des statistiques de l'éducation. L'évaluation du SIS conduite avec l'appui du RMS, conclue à la faible fiabilité et utilité des informations sanitaires qui ne sont pas analysées et utilisées de manière systématique pour apprécier les résultats et performances des activités, en raison de l'inexistence d'un processus de planification et de suivi évaluation bien organisé. La qualité des statistiques de l'éducation est aussi mise doute¹⁹, le taux net de scolarisation étant par exemple stable sur longue période, un résultat qui indique trois problèmes importants: (i) l'absence de performance du système éducatif; et (ii) la qualité du dispositif des statistiques de l'éducation et/ou des projections démographiques.

¹⁹ Union des Comores, Evaluation de niveau national pour le compte de la Commission Européenne: Volume III: Matrice d'information; novembre 2006

| Encadré n° 6: Les 7 axes stratégiques de la SCRP et les 35 programmes prioritaires par domaine statistique | |
|--|---|
| <i>Axe stratégique 1: Créer les conditions d'un développement économique durable</i> | |
| Finances publiques | Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques |
| Energie | Assurer un service régulier en énergie à faible coût |
| Infrastructures économiques et Communication | Améliorer les infrastructures et les services des communications de base |
| <i>Axe stratégique 2: Relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs</i> | |
| Agriculture | Appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier |
| | Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole |
| | Relance de la production agricole et agroalimentaire |
| Pêche | Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur de la pêche |
| | Développement de la pêche |
| | Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques |
| Elevage | Protéger le cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensifier les filières de productions animales |
| Tourisme | Appui au développement touristique |
| Autres secteurs privés | Appui à la promotion du secteur privé |
| <i>Axe stratégique 3: Renforcer la gouvernance et la justice</i> | |
| Gouvernance | Renforcer la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles |
| | Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques |
| | Rendre effective et efficace la décentralisation |
| Justice | Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice |
| <i>Axe stratégique 4: Améliorer l'état sanitaire de la population</i> | |
| Santé | Lutter contre les maladies prioritaires |
| | Développer un programme intégré de santé reproductive et familiale (SR/PF) |
| | Lutter contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (IST) |
| | Renforcer l'efficacité et l'efficience des services de santé à travers une meilleure coordination et gestion des activités de développement sanitaire |
| <i>Axe stratégique 5: Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain</i> | |
| Education & Alphabétisation | Amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée |
| | Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation élémentaire et secondaire |
| | Promotion et diversification de la formation technique et professionnelle |
| | Renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche |
| | Alphabétisation des jeunes et des adultes |
| <i>Axe stratégique 6: Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement</i> | |
| Eau & Assainissement | Accroître le taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource |
| | Assainissement des zones urbaines |
| Environnement | Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores |
| | Mise en place d'une politique de gestion intégrée des zones côtières |
| | Maintien d'un sol fertile et restauration des sols et gestion durable des ressources forestières |
| | Mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'environnement |
| <i>Axe stratégique 7: Renforcer la sécurité et la lutte contre le terrorisme</i> | |
| Sécurité | Promouvoir la lutte contre le terrorisme et la criminalité |
| | Promouvoir la sécurité publique |
| | Améliorer la sécurité civile en cas de catastrophe |

Source: Commissariat Général au Plan, *La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté*, octobre 2005

De même, les différentes missions du FMI²⁰ et de la Banque Mondiale mettent l'accent sur les défis des statistiques macro-économiques -Comptes nationaux, Prix, Balance des paiements, Données fiscales, Commerce extérieur-.

Cette question de la satisfaction de la production et l'utilisation des statistiques existantes est diversement appréciée, avec une marge entre l'autosatisfaction et les sans opinions, par les producteurs que sont les départements ministériels au niveau de l'Union des Comores. Cette perception mitigée de la satisfaction de l'utilisation des statistiques existantes, résulte de la faiblesse des capacités techniques de gestion et de planification, et la faible perception des dimensions essentielles de la qualité des données statistiques.

Pour ce qui concerne les organismes publics ou para publics, le secteur privé et les ONG, la satisfaction de l'utilisation des statistiques existantes est diversement appréciée, mais les problèmes de complétude, d'incohérences, de régularité, d'accessibilité et de diffusion des données statistiques sont évoqués par la presque totalité des utilisateurs consultés.

4.2. Dispositif de suivi/évaluation de la SCRP et la demande d'indicateurs

4.2.1. Rôle de la Direction Nationale de la Statistique dans le S/E de la SCRP

Le dispositif technique et institutionnel retenu pour le suivi-évaluation de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP), fait jouer un rôle prépondérant à la Direction Nationale de la Statistique.

Cependant, ce dispositif est ramené principalement à une fonction de collecte, de traitement et de diffusion de données. Il ne serait pas inutile de rappeler que la SCRP constitue le cadre de référence des politiques publiques, et que le CGP devait être l'organisme administratif chargé de coordonner sa mise en œuvre qui est un processus participatif impliquant l'ensemble des parties prenantes -Gouvernement, Société civile, Secteur privé et Partenaires au développement-. Cette nécessaire clarification du rôle et des responsabilités entre le CGP et la Direction Nationale de la Statistique, viserait à restituer la priorité de la réduction de la pauvreté à l'ordre du jour du développement, et à faire assumer au système statistique national, sa fonction de suivi et d'évaluation des performances des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté.

Il est donc recommandé de clarifier le dispositif technique et institutionnel de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la SCRP, de ses mécanismes et de ses outils, afin d'optimiser le rôle et la place du système statistique national et de la Direction Nationale de la Statistique en particulier.

4.2.2. SCRP et Demande d'indicateurs de l'ensemble des utilisateurs

Le suivi de la SCRP intègre un noyau de 41 indicateurs quantitatifs avec des cibles pour 2006, 2007 et 2008, présenté dans l'Encadré n°7.

²⁰ Voir par exemple: IMF Country Report, N°05/299, Staff Report for the 2005 Article IV Consultation and First Review Under the Staff-Monitored Program; August 2005

L'on peut s'interroger sur la pertinence par rapport aux axes stratégiques et l'observabilité de ces indicateurs. En effet, les indicateurs retenus se réfèrent à quelques domaines (Pauvreté monétaire, Santé, Education, Economie, Emploi et Environnement), sans une précision sur le système d'investigation associé, et sans une prise en compte des thématiques importantes telles que la vulnérabilité à la pauvreté, la sécurité alimentaire, les droits humains. Cette observation rejoint les conclusions d'une étude²¹ portant sur la relecture de la SCRП suivant l'approche des droits humains, qui recommande en particulier, d'analyser les causes de la vulnérabilité, d'identifier des indicateurs d'impact des programmes et de clarifier la désagrégation des indicateurs.

De plus, 62 indicateurs sont proposés en septembre 2006, par rapport au Cadre de référence et son support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD (CRESMIC) en Union des Comores en tant que membre d'AFRISTAT. Et 682 indicateurs ont été passés en revue dans le cadre de l'Atelier sur l'organisation du système statistique national, de juin 2005, La demande d'indicateurs s'élargi avec la prise en compte des besoins liés à la mise en œuvre des cadres de coopération entre les partenaires et l'Union des Comores, tels que l'UNDAF, Article IV (FMI), Document de Stratégie Pays ou FED (UE), ou Document cadre de partenariat France-Union des Comores 2006-2010. En règle générale, tout dispositif de S/E de ces cadres de coopération, devra s'intégrer dans le dispositif de S/E de la SCRП, comme c'est le cas pour l'UNDAF.

A ce stade de l'évaluation des besoins statistiques, la demande d'indicateurs de suivi des politiques publiques centrées sur la réduction de la pauvreté, n'est pas clairement définie, et de ce fait, les activités de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques ne peuvent être rigoureusement planifiées dans le temps.

Il est donc recommandé d'engager dans les meilleurs délais, une réflexion globale sur les indicateurs de suivi des politiques publiques, qui inclurait l'examen de leur pertinence et observabilité, la typologie et les caractéristiques de chaque indicateur pour des visées opérationnelles –domaine, désagrégation géographique et thématique, fréquence-. Les résultats attendus de cette réflexion globale sont de définir un noyau d'indicateurs pertinents et observables, ainsi que le système d'investigations (enquêtes et sous-système statistiques) à prendre en ligne de compte dans la programmation des activités de collecte dans le cadre de la SNDS.

²¹ PNUD; Note d'orientation pour l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'homme dans le DSRP et son plan d'actions des Comores, Mai 2006 (Document provisoire)

Encadré n°7: Indicateurs de suivi de la SCRП et cibles pour 2006-2008

| Indicateurs de suivi de la SCRП | Valeur de référence | Unité | Année de référence | Cibles | | |
|---|---------------------|-------------------|--------------------|--------|--------|--------|
| | | | | 2006 | 2007 | 2008 |
| Taux de croissance réel: | | | | | | |
| - PIB | 2,8 | % | 2005 | 3,5 | 5,1 | 7,0 |
| - Secteur agriculture, élevage, pêche et sylviculture | 3,0 | % | 2005 | 3,8 | 6,4 | 8,8 |
| - Secteur tourisme | 3,6 | % | 2005 | 4,1 | 4,6 | 5,2 |
| Encours de la dette extérieure, millions de FC | 114810 | En millions de FC | 2005 | 114644 | 114614 | 118029 |
| Services de la dette extérieure, millions de FC | 2196 | FC | 2005 | 1541 | 1386 | 1410 |
| Taux de chômage de jeunes de 15 à 24 ans | 29,4 | % | 2004 | 25,9 | 24,1 | 22,3 |
| Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (P0) | 44,8 | % | 2004 | 41,6 | 40 | 38,4 |
| Profondeur de la pauvreté (P1) | 12,8 | % | 2004 | 11,9 | 11,4 | 11,0 |
| Sévérité de la pauvreté (P2) | 6,2 | % | 2004 | 5,8 | 5,5 | 5,3 |
| Coefficient d'inégalité (Gini) | 55,7 | % | 2004 | 51,7 | 49,7 | 47,7 |
| Proportion des enfants accusant une insuffisance pondérale | 24,9 | % | 2004 | 21,6 | 20,0 | 18,4 |
| Proportion des enfants accusant un retard de croissance | 43,1 | % | 2004 | 37,1 | 34,2 | 31,2 |
| Carences énergétique | 7,9 | % | 2004 | 6,8 | 6,2 | 5,6 |
| Taux net de scolarisation primaire | 73 | % | 2003 | 80 | 83 | 84 |
| Proportion d'enfants atteignant la 5ème année d'école | 62,1 | % | 2003 | 66,5 | 68,2 | 69,1 |
| Taux d'alphabetisation des jeunes adultes, en % de la population âgée de 12 à 24 ans | 71,8 | % | 2004 | 76,8 | 82,8 | 87,6 |
| Ratio du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le primaire | 0,96 | % | 2004 | 0,96 | 0,97 | 0,99 |
| Ratio du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le secondaire | 0,89 | % | 2004 | 0,9 | 0,91 | 0,93 |
| Rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire (en proportion de la population âgée de 15 - 24 ans) | 0,87 | % | 2004 | 0,9 | 0,91 | 0,93 |
| Part des femmes dans l'emploi salarié non agricole | 13,7 | % | 2004 | 15 | 16,8 | 21,5 |
| Femmes parlementaires, en % du total | 2,3 | % | 2004 | 2,3 | 2,3 | 2,3 |
| Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes | 112,9 | /1000 | 2003 | 91,4 | 84 | 76,3 |
| Taux de mortalité infantile, pour 1000 naissances vivantes | 83,2 | /1000 | 2003 | 70,5 | 63,5 | 56,4 |
| Enfants d'un an effectivement vaccinés contre la rougeole, pour 1000 naissances vivantes | 73 | % | 2003 | 80 | 95 | 95 |
| Taux de mortalité maternelle | 381 | % | 2003 | 300 | 250 | 200 |
| Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié | 62 | % | 2000 | 64 | 66 | 68 |
| Taux de séropositivité des femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans | 0 | % | 2003 | ---- | ---- | ---- |
| Utilisation d'un préservatif masculin lors du dernier rapport à risque | 19,5 | % | 2003 | 25 | 30 | 35 |
| Population âgée de 15-24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/SIDA | 1,6 | % | 2003 | 20 | 40 | 50 |
| Taux de mortalité liée au paludisme tout âge confondu | 24 | % | 2000 | 22 | 21 | 20 |
| Taux de mortalité liée au paludisme enfants 0-4 ans, pour 100000 habitants | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Taux de prévalence du paludisme, pour 100 000 habitants | 34,6 | /100 000 | 2002 | 32 | 30 | 25 |
| Cas de tuberculose, pour 100 000 habitants | 15 | /100 000 | 2004 | 12 | 10 | 8 |
| Cas de tuberculose soigné selon la stratégie DOTS | 94,5 | % | 2004 | 100 | 100 | 100 |
| Proportions de zones forestières | 2,8 | % | 2005 | 2,8 | 3,1 | 3,5 |
| Aires protégées, % de la superficie totale | 9,3 | % | 2005 | 9,3 | 10 | 12 |
| Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé | 85,1 | % | 2004 | 87 | 89,5 | 91,8 |
| Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé en milieu rural | 91 | % | 2004 | 92 | 93,5 | 95 |
| Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé en milieu urbain | 82,2 | % | 2004 | 85 | 89,6 | 94,2 |
| Nombre de lignes téléphoniques, pour 1000 habitants | 21 | /1000 | 2003 | 23,5 | 26,5 | 29,5 |
| Nombre d'abonnés à internet, pour 1000 habitants | 0,9 | /1000 | 2003 | 1,32 | 1,43 | 1,54 |

Source: Commissariat Général au Plan, *La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté*, octobre 2005

5. L'EVALUATION DES ATOUTS ET FAIBLESSES DU SSN

L'évaluation des atouts et faiblesses du SSN dont l'approche est présentée dans l'Encadré n°8, est faite sur la base du diagnostic établi dans les précédents chapitres. Et il n'a pas été possible compte tenu du temps imparti à l'élaboration du diagnostic, d'évaluer le SSN sur la base normative des indicateurs de renforcement des capacités statistiques tels que retenus par le consortium PARIS21²², car il s'avère que cet exercice qui nécessite un temps d'interview extrêmement long, reste très délicat à réaliser en l'absence d'une production régulière, ou d'une production statistique tout court, dans presque tous les domaines statistiques.

L'analyse qui précède portant sur la gouvernance du SSN et le rôle de la Direction de la Statistique (Chapitre 1), l'état des lieux par domaine statistique (Chapitre 2.) et la demande statistique (chapitre 3), révèle le caractère sous-développé du SSN, indépendamment de la quantification des indicateurs sur la base de critères et d'échelles d'appréciation²³ bien définis. Il semble peu probable que les niveaux des indicateurs des produits statistiques, varient surtout pour les dimensions essentielles de la qualité: les préalables pour la qualité, l'intégrité, la rigueur méthodologique, l'utilité et l'accessibilité des produits statistiques.

Il convient cependant de rappeler l'importance de se conformer à terme, à la méthodologie d'élaboration d'indicateurs de renforcement des capacités statistiques, une initiative complexe du consortium PARIS21, qui n'est qu'à ces début, mais dont les applications sont particulièrement utiles aussi bien comme outil de gestion du SSN, que comme instrument de comparaisons internationales des capacités statistiques.

Encadré n°8: L'analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)

L'analyse des AFOM analyse identifie et évalue les activités contrôlables au sein de l'organisation qui sont réalisées de manière particulièrement performante (Atouts) ou déficiente (Faiblesses). Le but de la stratégie est de développer les atouts d'une organisation et de réduire, voire éliminer ses faiblesses. L'analyse AFOM implique également une évaluation du contexte qui identifie et évalue les tendances et événements économiques, sociaux, environnementaux, politiques, légaux, gouvernementaux et technologiques qui pourraient bénéficier à l'organisation (Opportunités) ou lui nuire (Menaces). Ces tendances et événements sont largement au-delà du contrôle d'une simple organisation. La stratégie vise à identifier, évaluer et profiter des opportunités et à éviter ou réduire l'impact des menaces.

Source: PARIS21; SNDS – Questions relatives à la planification de l'élaboration et de la mise en œuvre, Mars 2007

5.1. Les atouts du SSN

Les atouts du SSN reposent principalement sur le nouveau contexte de la lutte contre la pauvreté et du financement du développement, qui a engendré un déclic chez l'ensemble des acteurs du système d'information en général, quant à la nécessité de permettre au SSN déjà faible et très vulnérable, de pouvoir répondre à des demandes des données et informations statistiques de qualité, disponibles en temps opportun et comparables sur l'ensemble des pays. Trois principaux atouts peuvent être mis en exergue:

²² Pour plus d'informations se référer au ce rapport est disponible sur le site www.paris21.org; : Paris21, Rapport final, "Indicateurs de renforcement des capacités statistiques", septembre 2002.

²³ 4=Hautement développé; 3=Développé; 2=Faiblement développé et 1=Sous-développé

- Les réflexions en cours sur l'amélioration des outils de collecte, de traitement et de diffusion de l'information, comme c'est le cas pour le SIS et les statistiques de Balance des paiements;
- La mise en place à partir de 2007/08, d'une formation diplômante appuyée par l'ENSEA d'Abidjan, au sein de l'Université des Comores qui dispose déjà d'une structure de formation continue pour le personnel de l'Administration (CUFOP) et qui ouvrirait la voie à des formations courtes et professionnalisantes dans les domaines liés à la statistiques;
- La mise en place d'un observatoire de l'emploi, qui viendra en renfort au SSN et qui jouera un rôle de catalyseur pour la mobilisation des financements destinés à améliorer la production de données statistiques;
- La taille du pays qui permettrait de rationaliser les coûts des dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques.

5.2. Les faiblesses du SSN

Les faiblesses identifiées du SSN sont toutes structurelles, institutionnelles et organisationnelles. Elles concernent aussi bien les préalables pour la qualité et la disponibilité des données, que les cinq dimensions essentielles de la qualité: l'intégrité, la rigueur méthodologique, l'utilité et l'accessibilité des produits statistiques.

5.2.1. Des préalables pour une production statistique minimale et de qualité, non remplies

5.2.1.1 Insuffisances du cadre légal et réglementaire du système statistique

L'efficacité du système statistique dépend avant tout de ses bases légales énumérées dans une Loi statistique qui n'existe pas. La législation statistique fournit les bases pour donner aux structures de production et d'utilisation ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique, l'efficacité nécessaire. Elle s'accompagne de textes réglementaires pour la mise en œuvre des principes stipulés dans ladite Loi: indépendance scientifique, coordination, confidentialité, règles de transparence qui favorisent l'accès aux informations statistiques à tous les utilisateurs, obligation de réponse, respect des normes, concepts, méthodes utilisés au niveau international, attribution des missions statistiques, définition du champ des statistiques publiques et définition des relations fonctionnelles entre les différents producteurs de données statistiques.

Le système statistique manque de cohérence aux plans institutionnel et organisationnel:

- L'absence de Loi statistique a comme conséquence immédiate, l'inexistence de coordination effective entre les producteurs et, entre eux et les utilisateurs de statistiques. Il n'existe pas non plus de programme concerté, ni de tradition en matière de suivi/évaluation d'activités statistiques;
- D'une manière générale, la fonction statistique est systématiquement intégrée dans la fonction de planification stratégique dans toutes les administrations publiques qui présentent elles-mêmes des faiblesses des capacités techniques de gestion et de planification. Dans les faits, il s'agit d'une tutelle administrative exercée sur les départements en charge de la production statistique (Annexes 2 et 3). C'est le cas en particulier, de la Direction Nationale de la Statistique, qui se voit amputée de son rôle

d'organe central avec une mission de coordination technique, en plus des difficultés de gestion commune de ressources budgétaires limitées;

- Les missions statistiques sont partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation: Il y a un décalage entre les missions statistiques légales et réelles dévolues seulement à sept départements, avec une vision centralisatrice antérieure à la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001. Avec le processus de décentralisation, il y a une désarticulation du SSN qui s'accompagne avec une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans les Îles autonomes, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles et avec celles de l'Union. De plus, l'Etat n'a pas doté ses différentes structures, des mécanismes et des ressources humaines et financières suffisantes pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions.

5.2.1.2 Ressources budgétaires et humaines, et cadre de travail non adaptés à la production statistique

Il faut rappeler que la production statistique demande la mise en œuvre de moyens importants -financiers, ressources humaines et techniques-; Ce que l'on peut exiger du statisticien c'est la recherche du moindre coût/efficacité, c'est-à-dire la mise en œuvre du principe de ressources minimales, par la rationalisation des opérations statistiques et par une recherche méthodologique permettant de garantir une qualité des données acceptable à un coût minimum.

Aucune des structures productrices de statistiques, ne déclare disposer d'un budget propre à la production statistique. En réalité, il doit exister un budget géré par l'échelon administratif supérieur, mais qui comprend principalement les frais de personnel. Il est donc clair que le financement intérieur des activités statistiques, est très faible avec des impacts négatifs sur les processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Le financement minimal des activités statistiques est assuré par les partenaires techniques, en particulier dans les domaines de la Santé, de l'Education, et des Enquêtes et Recensement.

La Direction Nationale de la Statistique et l'ensemble des structures de production statistique, se trouvent confrontés à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités techniques régulières. Et une bonne partie du personnel existant ne répond pas au profil de statisticien. La déperdition du personnel est dans l'ensemble significative et elle reste beaucoup plus marquée à la Direction Nationale de la Statistique, durant ces cinq dernières années. Cette situation délicate des ressources humaines trouve son origine dans: (i) l'absence sur le marché de l'emploi de cadres statisticiens supérieurs ou moyens en nombre suffisant, ce qui risque de s'aggraver car il semble qu'il n'y ait pas actuellement de personnel en formation statistique, et (ii) l'absence d'un statut incitatif pour les statisticiens, et d'une façon générale, il y a un blocage des avancements et l'absence de reconnaissance du savoir et du travail bien accompli, dans la Fonction Publique qui bloqué les recrutements depuis plusieurs années. Il existe actuellement des statisticiens exerçant principalement à l'Université des Comores et qui peuvent contribuer au renforcement des capacités humaines dans le cadre de la construction du système statistique national. Il faut signaler aussi l'absence de spécialistes dans un domaine particulier de la statistique²⁴, et de programme de formation continue pour le personnel, et de la Direction Nationale de la Statistique en particulier, qui bénéficie de quelques offres occasionnelles de stages ou de

²⁴ Mis à part quelques démographes éparpillés dans l'administration

séminaires à l'étranger. Et il n'y a pas de formation des utilisateurs actuels ou futurs, ce qui présage de grandes difficultés de réussir la promotion de l'usage des statistiques dans les processus de prise de décision.

Un des problèmes majeurs que le SSN est amené à faire face durant les années à venir, c'est la faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines dans le domaine de la statistique. Ce qu'il faut en priorité c'est aussi, une véritable politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes, qui inclue les formations de base et continue, un plan de carrière pour le statisticien et la formation des utilisateurs, eu égard aux difficultés d'appréhension de la demande en statistiques et de la nécessité de promouvoir l'usage des statistiques dans les processus de prise de décision.

Les locaux mis à la disposition des structures de production statistiques sont en règle générale qualifiés d'inadaptés et la logistique pour des opérations de collecte fait défaut. Par contre, lesdites structures disposent de quelques équipements informatiques pour le traitement des données et d'un accès très limité voir inexistant, à INTERNET sauf pour la BCC.

5.2.2. Intégrité des structures de production statistiques à reconsidérer

La dimension d'intégrité des structures de production renvoie à l'objectif d'informer de manière transparente le public sur la base de statistiques officielles qui inspirent la confiance des utilisateurs.

Les avis des responsables rencontrés -Education, Balance des paiements, Monnaie et Crédit, Prix et Comptes nationaux-, sont partagés sur cette dimension d'intégrité des structures. Et il faut aussi noter que le public n'est en règle générale pas informé du processus statistique, tout comme il n'existe pas de politique ou de pratiques professionnelles écrites.

Du côté des utilisateurs, des critiques sont formulées quand à la coordination des opérations de terrain du RGPH et les problèmes organisationnels qui mettent en jeu la crédibilité de la Direction Nationale de la Statistique. Et il y a presque toujours un décalage et la réalisation d'une opération statistique et la publication de ses résultats, à l'exemple du RGPH.

5.2.3. Rigueur méthodologique à consolider

Des efforts sont faits pour mettre en œuvre les normes internationales dans les domaines de la Balance des paiements (Manuel de la Balance des paiements 5^{ème} édition, FMI 1993), des Prix (Classification des dépenses par objet – Nations Unies 1999), et des Finances publiques (Classification des fonctions des Administrations Publiques, Nations Unies 2001). Les normes en vigueur sur le plan mondial, dans les autres domaines statistiques ne sont pas appliquées. C'est le cas notamment pour l'élaboration comptes nationaux, la Direction Nationale de la Statistique n'étant pas en mesure de mettre en place la norme requise à savoir le SCN 93²⁵. Il faut surtout insister sur le fait que la mise en œuvre des normes requise par cette rigueur méthodologique pour permettre une comparabilité des données, suppose un renforcement des capacités de collecte, de traitement et d'analyse de l'information.

²⁵ Une publication de l'Union Européenne, l'OCDE, le FMI, la Banque Mondiale et les Nations Unies, 1993

Si l'on considère aussi la rigueur méthodologique par rapport à la conception, la réalisation et le traitement des enquêtes par la Direction Nationale de la Statistique en particulier, l'on peut estimer sur la base du RGPH 2003, de l'EIM 2004 et du RGA 2004, que des efforts restent à faire.

5.2.4. Exactitude et fiabilité des données en doute

La faiblesse des sources de données explique en grande partie la faible capacité de production statistique. Si l'on prend comme point de repère la période 2005-2006, il n'y a eu aucune enquête/recensement auprès des ménages, et les autres sources d'enquêtes sont au nombre de 2, par la Direction Nationale de la Statistique²⁶, et par la BCD²⁷. Des sources administratives sont utilisées à des fins statistiques, mais à l'exception des données de sources douanières, scolaires ou sanitaires, celles-ci ne sont pas organisées de manière à permettre un traitement statistique approprié ou sont incomplètes.

Les partenaires techniques consultés, jugent sévèrement la qualité des données suivant les dimensions de la fiabilité, de la rigueur méthodologique et de l'utilité, dans les domaines de la Santé et l'Education. La qualité des principales sources de données que sont le RGPH 2003 et le RGA 2004, est peu appréciée. Et les investigations statistiques d'appréhension de la pauvreté et du progrès social réalisées de 1991 à 2004, manquent de continuité dans leur programmation dans le temps et restent basées sur des méthodologies différentes avec une qualité des données diversement appréciable. Au titre des autres sources, le service des comptes nationaux utilise les données du commerce extérieur, du budget de l'Etat, du Programme d'investissement public, de la Balance des paiements, et des extrapolations sur la base des données d'enquêtes.

Cette faiblesse générale de l'offre statistique rend délicat tout contrôle de cohérence interne aux enquêtes et externes par rapport à des ensembles de données peu fiables.

5.2.5. Faible utilité des statistiques

Ce qui est en jeu par rapport à cette dimension d'utilité, c'est une information de qualité répondant à un besoin bien défini, et disponible en temps utile pour éclairer la prise de décision et pour plus de pertinence et d'impact des politiques publiques.

Il n'y a jamais eu d'enquête sur la satisfaction, ni de tenu de réunion formelle de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques. Il faut cependant noter l'existence de quelques contacts à l'occasion de la réalisation des enquêtes ou des dialogues de politiques avec les partenaires extérieurs.

Le respect des délais et la périodicité des résultats statistiques, et leur conformité aux recommandations appropriées du SGDD, ne sont observés que par la BCC (pour la Balance des Paiements la Monnaie et le Crédit), et dans une moindre mesure, par la Direction Nationale de la Statistique pour ce qui est du dispositif des Prix.

²⁶ Enquête mensuelle sur les prix dans la capitale et des chefs-lieux des Îles autonomes

²⁷ L'Enquête annuelle auprès des opérateurs économiques, qui présente un taux de non réponse élevé

L'utilité des statistiques est amoindrie par la faiblesse d'une demande structurelle trop générale et ne reposant pas sur une base légale de l'activité statistique, d'une part, et d'une faible demande circonstancielle principalement satisfaite par les enquêtes ponctuelles (MICS 2000, EPP 2002, EIM 2004 et RGA 2004) et le PCI-Afrique, d'autre part. Mais au delà de l'utilité des statistiques, c'est l'absence de culture d'utilisation des données qui est en cause, l'importance des données étant mal cernée au niveau des décideurs dans un contexte marqué par la faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement.

5.2.6. Faible accessibilité des données

La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée, tant au niveau de l'Union que des Îles autonomes. En effet, parmi les quatre principales structures de production statistique, seule la BCC publie régulièrement les statistiques monétaires et de balance de paiements dans son Rapport annuel. Les rapports d'enquêtes ou le rapport principal du RGPH, sont élaborés par la Direction Nationale de la Statistique, mais leur diffusion reste très limitée en raison de contraintes budgétaires.

Dans l'ensemble, il n'y a pas de calendrier de publication des produits statistiques, ni de documentation particulière sur les méta données et leur éventuelle mise à jour.

Les outils actuels de diffusion des rares produits statistiques (support papier et CD-ROM) sont inadaptés au nouveau contexte créé par les NTIC qui offrent par exemple beaucoup de possibilités et pour lesquelles les producteurs de données ne sont pas encore outillés.

5.3. Les opportunités du SSN

Les opportunités du SSN reposent principalement sur un contexte national et international, favorable au renforcement des capacités statistiques. Il s'agit :

- Du rôle reconnu prépondérant de la Direction Nationale de la Statistique dans le dispositif de S/E de la SCRP;
- Des facilités qu'offrent les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour construire des infrastructures de données statistiques et améliorer la gestion de l'information.

Et à la suite des initiatives prises au niveau international, réaffirmant les liens entre la Gestion axée sur les résultats en matière de développement et le renforcement des capacités statistiques, il faut noter trois principales opportunités:

- La volonté d'un appui coordonné du Système des Nations Unies pour le renforcement des capacités statistique;
- La disponibilité de la coopération française (SCAC) à soutenir dans le cadre de la SNDS, l'investissement en ressources humaines à partir d'un plan de formation initiale ou continue;
- La perspective d'un appui au renforcement des capacités statistiques, dans le cadre du volet d'Appui à la bonne gouvernance, du 10^{ème} FED, 2008-2013.

5.4. Les menaces du SSN

Les menaces sont par essence conjoncturelle, car dépendant des circonstances du moment. A la lumière du diagnostic précédent, il faut distinguer trois types de menaces aux impacts déterminants sur les SSN:

- L'absence d'une coordination technique et opérationnelle effective, de l'ensemble des dispositifs statistiques au niveau de l'Union et des Îles autonomes
- L'absence de ressources humaines et financières suffisantes, spécialement dédiées à la production statistique;
- La faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement.

Annexe 1. Liste des documents consultés

Commissariat Général au Plan, *La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté*, octobre 2005;

M. Dessart, *Aide-mémoire de la mission d'assistance technique du FMI en statistiques de balance des paiements*, 30 mars – 13 avril 2005;

Direction Nationale de la Statistique, *Rapport de l'Atelier sur l'organisation du système statistique national*, juin 2005;

Direction Nationale de la Statistique, *Mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique*, mai 2005;

Direction Nationale de la Statistique, *Note méthodologique des comptes nationaux pour 1996/1997*,

Direction Nationale de la Santé, *Rapport d'évaluation du Système d'Information Sanitaire*, Avril 2007;

Direction Nationale de la Santé, *Schéma Directeur du Système National d'Information Sanitaire*, juin 2004;

Direction Centrale de la Statistique, *Rapport final de l'Atelier de travail et de réflexion sur les statistiques démographiques et socio-économiques (26-29 novembre 1990)*, mars 1992;

Département des statistiques de la BAD; *Rapport principal, "Comparaison des niveaux de prix et de la consommation dans les pays africains: Premiers résultats du Programme de comparaison internationale pour l'Afrique"*; Mars 2007

Paris21, *Guide pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique*, novembre 2004

Gérard Chenais, Secrétariat d Paris21, *Description globale d'un système statistique national: proposition de cadre générique*, mars 2005

Paris21, *Propositions pour une opérationnalisation du questionnaire sur les Indicateurs de Renforcement des Capacités Statistiques (IRCS) en vue d'une utilisation Nationale*, Document de travail 1901

PARIS21; *SNDS – Questions relatives à la planification de l'élaboration et de la mise en œuvre*, Mars 2007

Annexe 2: Organigramme des départements en charge de la statistique dans l'Union des Comores

| Ministère ou Organisme | Direction Nationale | Direction / Division | Service |
|--|--|--|---|
| Ministère des Finances, du Budget et du Plan Commissariat Général au Plan | Direction Nationale de la Statistique | Division des Statistiques Economiques et Sociales | Service de la Comptabilité Nationale |
| | | | Service de l'indice de prix |
| | | | Service des statistiques du commerce extérieur |
| | | | Service de la Prévision et de la Conjoncture |
| | | Division des Statistiques Générales, des Enquêtes et des Opérations de terrain | Service des Etudes, Enquêtes, Recensement, administration et finances |
| | | | Service d'Exploitation et Informatique |
| Ministère des Finances et du Budget | Direction du Budget | | |
| | Trésor Public | | |
| | Direction Générale des Douanes | Direction des Statistiques et Informatique | |
| Vice-Présidence chargée de la Santé | Direction Nationale de la Santé | | Service du Système d'Information Sanitaire |
| Ministère de l'Education Nationale | Direction Nationale de la Planification, des Etudes et des Projets | | |
| Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement | Direction des Statistiques agricoles et de l'élevage | | |
| | | | Service de la Planification et du Suivi-Evaluation |
| | Direction de la Pêche | | Service des Etudes et Statistiques |
| Banque Centrale | Département des Etudes et Statistiques Economiques | | |

Annexe 3: Organigramme des départements en charge de la statistique dans les Iles Autonomes: Ngazidja - Ndzouani et Mwali

| Ministère ou Organisme | Direction Générale | Direction / Division | Service |
|---|---|--|---|
| Ministère des Finances, du Budget et du Plan (Iles Autonomes: | Direction Générale du Plan | Direction de la Prévision | Service de la collecte des données |
| Ministère de la Santé | Direction Générale de la Santé | | Service des Statistiques Sanitaires |
| Ministère de l'Education | Direction de l'Enseignement | Direction de la Planification de l'Education | Service des Statistiques |
| Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Développement Rural | | | Service de Planification et de Suivi/Evaluation |
| | Direction Générale l'Agriculture, de la Pêche et du Développement Rural | Direction de la Pêche | Service des Etudes et Statistiques |